



# RAPPORT

**CCE 2022-0618**

**L'emploi dans le secteur de la chimie, des sciences  
de la vie et de la transformation des matières  
plastiques et du caoutchouc  
Novembre 2021**

**CCE**  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
**CRB**





## **Rapport sur l'emploi dans l'industrie chimique, les sciences de la vie et la transformation des matières plastiques et du caoutchouc**

**Novembre 2021**

**Personne de contact :**  
**Maité Kervyn de Lettenhove**  
**[maite.kervyn@ccecrb.fgov.be](mailto:maite.kervyn@ccecrb.fgov.be)**

## Table des matières

<b>1 L'emploi dans le secteur de la chimie.....</b>	<b>6</b>
1.1 La place du secteur de la chimie dans l'industrie et l'économie belges.....	6
1.2 Structure géographique de l'emploi et répartition par secteur.....	10
1.3 Taille des entreprises.....	12
<b>2 Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge .....</b>	<b>14</b>
2.1 Statut et sexe .....	14
2.2 Niveau de qualification .....	16
2.3 Structure d'âge de l'emploi .....	20
2.4 Ancienneté des travailleurs dans l'entreprise.....	22
<b>3 Organisation du travail dans l'industrie chimique.....</b>	<b>24</b>
3.1 Travail à temps partiel .....	24
3.2 Nombre d'heures prestées par semaine .....	28
3.3 Emplois permanents et temporaires.....	29
3.3.1 Travail intérimaire.....	30
3.4 Travail atypique.....	31
3.5 Horaire de travail.....	37
3.5.1 Horaire identique.....	37
3.5.2 Travail posté en équipes.....	37
3.5.3 Horaire variable et horaire décalé ou coupé .....	39
3.6 Chômage temporaire .....	40
3.7 Régime de chômage avec complément d'entreprise .....	41
3.8 Interruptions de carrière et crédit-temps .....	42
<b>4 Mobilité des travailleurs dans le secteur de la chimie.....</b>	<b>45</b>
4.1 Travailleurs frontaliers.....	45
<b>5 Fonctions critiques .....</b>	<b>45</b>
<b>6 Conclusion.....</b>	<b>47</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1-1 :	L'emploi dans le secteur de la chimie (par millier de personnes) et dans le reste de l'économie .....	6
Tableau 1-2 :	Salariés et indépendants dans le secteur de la chimie en pourcentage de l'emploi total .....	8
Tableau 1-3 :	Nomenclature NACE 2008.....	9
Tableau 1-4 :	Répartition de l'emploi par branche d'activité de l'industrie en 2020.....	10
Tableau 1-5 :	Nombre et évolution des travailleurs par Région durant la période 2011- 4 <sup>e</sup> trim 2019 .....	11
Tableau 1-6 :	Part du nombre de travailleurs par secteur/sous-secteur et par Région au 31 décembre 2020 .....	12
Tableau 1-7 :	L'emploi dans la chimie selon la taille des entreprises au 31 décembre 2020.....	13
Tableau 1-8 :	Nombre d'entreprises dans le secteur de la chimie selon leur taille au 31 décembre 2019.....	13
Tableau 2-1 :	Les travailleurs du secteur de la chimie ventilés selon le statut et le sexe en décembre 2019 .....	14
Tableau 2-2 :	Les travailleurs des sous-secteurs de la chimie (NACE), selon le statut et le sexe en décembre 2020.....	15
Tableau 2-3 :	Part des femmes dans les fonctions dirigeantes dans le secteur de la chimie en 2018 .....	15
Tableau 2-4 :	Les travailleurs du secteur de la chimie selon leur commission paritaire (premier trimestre 2020) .....	16
Tableau 2-8 :	Ancienneté moyenne dans l'industrie manufacturière en 2020.....	24
Tableau 3-1 :	Part des travailleurs occupés à temps plein et à temps partiel dans l'emploi salarié total du secteur de la chimie (NACE 20-21-22) .....	26
Tableau 3-2 :	Part du travail à temps partiel dans l'industrie manufacturière en 2020.....	27
Tableau 3-3 :	Durée hebdomadaire moyenne du travail selon le sexe, le statut et le régime de travail dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22) .....	29
Tableau 3-4 :	Emplois permanents et temporaires dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22).....	30
Tableau 3-5 :	Le travail le soir dans la chimie (NACE 20-21-22) .....	32
Tableau 3-6 :	Le travail de nuit dans la chimie (NACE 20-21-22).....	34
Tableau 3-7 :	Le travail le samedi dans la chimie (NACE 20-21-22) .....	35
Tableau 3-8 :	Le travail le dimanche dans la chimie (NACE 20-21-22) .....	35
Tableau 3-9 :	Le travail à domicile dans la chimie (NACE 20-21-22) .....	36
Tableau 3-10 :	Évolution du travail posté en équipes dans la chimie (NACE 20-21-22) .....	38
Tableau 3-11 :	Horaire de travail en 2020 (NACE 20-21-22).....	39
Tableau 3-12 :	Aménagement du temps de travail dans le secteur de la chimie (avec allocation).....	44
Tableau 4-1 :	Évolution du nombre de travailleurs frontaliers au cours de ces dernières années dans le secteur de la chimie.....	45
Tableau 4-2 :	Pays d'origine des travailleurs frontaliers en 2020-4.....	45

## Liste des graphiques

Graphique 1-1 : Évolution du nombre de salariés durant la période 1997-2020.....	7
Graphique 2-1 : Niveau de qualification dans la chimie en 2018 et 2020.....	16
Graphique 2-2 : Niveau de qualification dans l'économie belge en 2020 .....	17
Graphique 2-3 : Niveau de qualification dans la chimie européenne en 2019.....	19
Graphique 2-4 : Evolution du niveau de qualification dans la chimie européenne.....	19
Graphique 2-5 : Structure d'âge selon le statut professionnel des salariés du secteur de la chimie en 2020 .....	20
Graphique 2-6 : Structure d'âge selon le sexe des salariés dans le secteur de la chimie en 2020.....	21
Graphique 2-7 : Évolution de la structure d'âge dans la chimie en 2018 et 2020.....	21
Graphique 2-8 : Comparaison de la structure d'âge en 2020 .....	22
Graphique 2-9 : Pourcentage de salariés qui ont x années d'ancienneté dans l'entreprise en 2020 .....	22
Graphique 2-10 : Évolution de l'ancienneté moyenne dans une même entreprise du secteur de la chimie (en nombre d'années).....	23
Graphique 3-1 : Évolution de la part du travail à temps partiel (NACE 20-21-22).....	25
Graphique 3-2 : Part du travail à temps plein dans la chimie européenne en 2019 (NACE 20-21-22).....	28
Graphique 3-3 : Part des salariés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans les secteurs européens de la chimie en 2019 (NACE 20-21-22).....	30
Graphique 3-4 : Nombre d'intérimaires dans la chimie entre 2017 et 2020 (NACE 20-21-22) .....	31
Graphique 3-5 : Le travail atypique dans la chimie (NACE 20-21-22).....	32
Graphique 3-6 : Part du travail le soir dans la chimie européenne en 2019 (NACE 20-21-22) .....	33
Graphique 3-7 : Part du travail de nuit dans la chimie européenne en 2019 (NACE 20-21-22).....	34
Graphique 3-8 : Part du travail le samedi dans les secteurs européens de la chimie en 2019.....	35
Graphique 3-9 : Part du travail le dimanche dans les secteurs européens de la chimie en 2019 .....	36
Graphique 3-10 : Part des travailleurs qui travaillent habituellement le soir, la nuit, le week-end ou à domicile dans l'industrie chimique et dans les industries manufacturières en 2019 et 2020 .....	37
Graphique 3-11 : Part du travail posté en équipes dans les secteurs européens de la chimie en 2019 (NACE 20-21-22).....	38
Graphique 3-12 : Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie .....	40
Graphique 3-13 : Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie .....	40
Graphique 3-14 : Les chômeurs en RCC dans le secteur de la chimie.....	41
Graphique 3-15 : Répartition du nombre de chômeurs en RCC en fonction de l'âge dans le secteur de la chimie .....	42
Graphique 3-16 : Répartition du nombre de chômeurs en RCC selon la catégorie d'âge dans le secteur de la chimie .....	42

## Rapport sur l'emploi dans le secteur de la chimie

Le présent rapport sur l'emploi dans le secteur de la chimie comporte cinq parties.

La première partie du présent rapport décrit l'emploi dans le secteur durant la période 2019-2020. Elle examine aussi plus en détail la localisation géographique de l'emploi et les principaux sous-secteurs. Enfin, elle comporte une analyse du nombre d'entreprises et de la taille des entreprises actives dans le secteur de la chimie. Dans la mesure du possible, toutes ces données sont mises en perspective avec les évolutions observées dans le reste de l'industrie et l'économie belge dans son ensemble.

La deuxième partie est consacrée à la typologie du travailleur du secteur, par exemple selon le sexe, le statut, le niveau de qualification, la structure d'âge et l'ancienneté.

La troisième partie s'intéresse à l'organisation du travail dans le secteur. Avec quelle intensité le travail à temps partiel est-il utilisé, quelle est la durée moyenne d'une semaine de travail, le contrat de travail est-il temporaire ou à durée indéterminée, recourt-on au travail atypique, au chômage temporaire, à la prépension ou au crédit-temps ? Dans la mesure du possible, chacun de ces aspects est remis dans un cadre de référence plus large, à savoir l'industrie manufacturière dans son ensemble, ou encore sera comparé à la situation dans les industries chimiques française, allemande, néerlandaise ou européenne.

La quatrième partie porte sur la mobilité des travailleurs du secteur, entre la Belgique et les pays voisins.

Enfin, la dernière partie représente les fonctions critiques pour le secteur de la chimie.

## Sources

Diverses sources ont été utilisées pour élaborer le présent rapport. Les principales d'entre elles sont l'ICN, les statistiques de l'ONSS, celles de l'ONEM, les enquêtes sur les forces de travail du SPF Économie Statistics Belgium, Eurostat et les enquêtes structurelles du SPF Économie Statistics Belgium. Nous souhaitons remercier vivement les collaborateurs de ces institutions pour l'excellente collaboration qui a rendu possible l'élaboration du présent rapport.

## 1 L'emploi dans le secteur de la chimie

### 1.1 La place du secteur de la chimie dans l'industrie et l'économie belges

Entre 1997 et 2020, l'emploi dans le secteur de la chimie (codes NACE 20, 21 et 22) a progressé de 3,0%. La chimie se porte donc nettement mieux que l'ensemble de l'industrie, dans laquelle l'emploi a baissé de 22,7%. En 1997, le secteur de la chimie comptait 94.000 travailleurs, dont 500 indépendants. En l'an 2020, il compte 96.800 travailleurs, dont 500 indépendants. L'emploi total y a donc augmenté de 2.800 personnes entre 1997 et 2020, hausse attribuable principalement à l'augmentation du nombre de salariés<sup>1</sup>.

Dans les secteurs industriels hors chimie, l'emploi a reculé de 154.600 postes (-26,9%) au total dans la période 1997-2020. Il s'agissait ici de la perte de 149.200 emplois salariés (-27,5%) et 5.400 emplois (-17,3%) chez les indépendants.

Tableau 1-1 : L'emploi dans le secteur de la chimie (par millier de personnes) et dans le reste de l'économie

	1997	2002	2008	2018	2019	2020	Δ 2020-19	Δ 2020-97	%Δ 2020-97
<b>Industries chimiques (20-21-22)</b>									
Salariés	93,5	97,5	96,4	94,6	95,2	96,4	1,2	2,9	3,1%
Indépendants	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,1	0	0,0%
Total	94	97,9	97,5	95	95,8	96,8	1	2,8	3,0%
<b>Industrie</b>									
Salariés	636,3	622,8	578	491,2	493,3	490	-3,3	-146,3	-23,0%
Indépendants	31,7	28,6	26,6	25,9	25,9	26,3	0,4	-5,4	-17,0%
Total	668,1	651,2	604,4	516,9	519,7	516,3	-3,4	-151,8	-22,7%
<b>Industrie hors chimie</b>									
Salariés	542,8	525,3	481,6	396,6	398,1	393,6	-4,5	-149,2	-27,5%
Indépendants	31,2	28,2	26,3	25,6	25,5	25,8	0,3	-5,4	-17,3%
Total	574,1	553,3	506,9	421,9	423,9	419,5	-4,4	-154,6	-26,9%
<b>Secteurs de réseau</b>									
Salariés	299,6	312,5	316,6	319,8	326,1	328,6	2,5	29	9,7%
Indépendants	12,9	12,1	12,3	12,3	12,4	12,5	0,1	-0,4	-3,1%
Total	312,4	324,6	329,2	332,1	338,4	341	2,6	28,6	9,2%
<b>Construction</b>									
Salariés	181,4	194,9	217	211,6	212,4	212,9	0,5	31,5	17,4%
Indépendants	55,4	52,2	55,8	71,8	74,2	77,1	2,9	21,7	39,2%
Total	236,8	247,1	272,8	283,4	286,6	290	3,4	53,2	22,5%
<b>Distribution</b>									
Salariés	399,3	458	503,6	509,2	512,7	511,1	-1,6	111,8	28,0%
Indépendants	154,6	125,7	101,1	79,7	78,8	78,7	-0,1	-75,9	-49,1%
Total	553,9	583,7	604,6	589	591,5	589,7	-1,8	35,8	6,5%
<b>Services aux consommateurs</b>									
Salariés	556,1	612	634	637,1	641,3	624,6	-16,7	68,5	12,3%
Indépendants	223,1	193,5	164,1	155,1	157	160,1	3,1	-63	-28,2%
Total	779,2	805,3	798	792,3	798,2	784,5	-13,7	5,3	0,7%
<b>Services aux entreprises</b>									
Salariés	475,8	588,9	715	868,3	890,9	877,6	-13,3	401,8	84,4%
Indépendants	237,8	263,2	322,1	399,9	407,6	413,6	6	175,8	73,9%
Total	713,6	852	1037,3	1268,2	1298,5	1291,2	-7,3	577,6	80,9%
<b>Quatenaire</b>									
Salariés	1031,7	1135,2	1274,3	1459	1484,4	1498,7	14,3	467	45,3%
Indépendants	74,7	80	83,2	105	107,6	110,4	2,8	35,7	47,8%
Total	1106,4	1215,4	1357,6	1563,9	1592,1	1609	16,9	502,6	45,4%
<b>Emploi total en BE</b>									
Salariés	3199,7	3486,5	3756	4013,7	4076,6	4061,4	-15,2	861,7	26,9%
Indépendants	705,7	689,1	715,7	804,5	818,7	833	14,3	127,3	18,0%
Total	3905,4	4175,5	4471,7	4818,2	4895,3	4894,4	-0,9	989	25,3%

Note : les données publiées par l'ICN pour 2020 sont encore considérées comme provisoires. Les chiffres sont arrondis à la centaine, leur précision est donc limitée. Pour cette raison également, les sommes salariées + indépendants ne sont pas toujours exactement égales au total de l'emploi dans les différents secteurs.

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

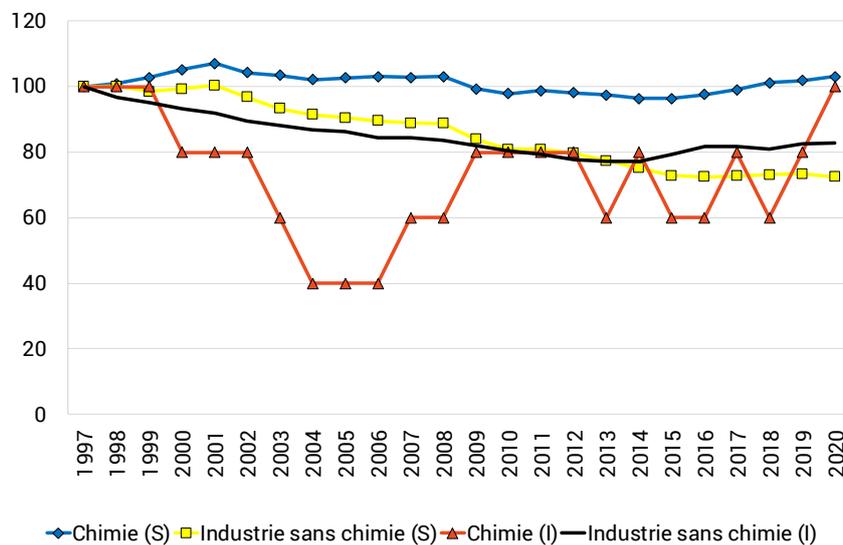
La progression de l'emploi total de 989.000 unités (+25,3%) entre 1997 et 2020 est surtout attribuable au développement important des services aux entreprises et des secteurs quaternaires. L'externalisation d'activités de services par les secteurs industriels peut en partie expliquer cette évolution.

<sup>1</sup> A noter cependant que ces chiffres sont arrondis à la centaine près. Leur précision est donc limitée.

Ainsi, durant la période 1997-2020, l'emploi augmente de 80,9% dans les secteurs qui fournissent des services aux entreprises et de 45,4% dans les secteurs quaternaires. Le secteur de la construction contribue aussi de manière significative à la progression de l'emploi total (+22,5%). D'autres secteurs (secteurs de réseau, distribution et secteurs prestant des services aux consommateurs) enregistrent une croissance plus modeste de l'emploi.

On en trouvera l'illustration graphique ci-après. Le secteur de la chimie parvient à maintenir l'emploi à niveau parmi les salariés sur la période 1997-2020, bien qu'avec un creux après la période de crise en 2008-2009. Dans l'industrie hors chimie, le nombre de salariés a connu depuis 2001 un recul quasiment continu, et plus marqué après la crise. Ces dernières années (depuis 2014) cependant, les chiffres restent relativement stables. Le (petit) nombre d'indépendants dans la chimie varie fortement sur la période 1997-2020. Jusqu'en 2013, une diminution similaire des indépendants est observée dans les autres secteurs de l'industrie, après quoi leur nombre se stabilise (avec une légère tendance à la hausse).

**Graphique 1-1 : Évolution du nombre de salariés durant la période 1997-2020**



Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

La part du secteur de la chimie dans l'emploi total (salariés et indépendants) du secteur industriel en Belgique était de 18,7% en 2020.

Le secteur de la chimie est l'un des rares secteurs industriels qui parvient à se maintenir en termes d'emploi durant la période 1997-2020.

L'emploi salarié est reparti à la hausse après 2015. L'emploi dans le secteur augmente de 1.100 unités en 2016, de 1.400 unités en 2017, de 2.100 unités en 2018, de 800 unités en 2019 et de 1000 unités en 2020 (et cela malgré la crise sanitaire liée au COVID-19).

**Tableau 1-2 : Salariés et indépendants dans le secteur de la chimie en pourcentage de l'emploi total**

	1997	2002	2008	2018	2019	2020
Salariés chimie dans salariés industrie	14,7%	15,7%	16,7%	19,3%	19,3%	19,7%
Indépendants chimie dans indépendants industrie	1,6%	1,4%	1,1%	1,2%	1,5%	1,9%
Actifs occupés chimie dans actifs occupés industrie	14,1%	15,0%	16,0%	18,4%	18,4%	18,7%
Salariés chimie dans salariés BE	2,9%	2,8%	2,6%	2,4%	2,3%	2,4%
Indépendants chimie dans indépendants BE	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Actifs occupés chimie dans actifs occupés BE	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	2,0%	2,0%
Salariés industrie dans salariés BE	19,9%	17,9%	15,4%	12,2%	12,1%	12,1%
Indépendants industrie dans indépendants BE	4,5%	4,1%	3,7%	3,2%	3,2%	3,2%
Actifs occupés industrie dans actifs occupés BE	17,1%	15,6%	13,5%	10,7%	10,6%	10,5%

Sources : Secrétariat CCE sur la base de données de l'ICN, Steunpunt Werk

Le tableau 1-3 répertorie les différents sous-secteurs par secteur, selon la nomenclature NACE 2008.

**Tableau 1-3 : Nomenclature NACE 2008**

<b>Industrie</b>
Industrie alimentaire (10-12)
Textile (13-15)
Bois (16)
Papier(17)
Imprimerie (18)
Cokéfaction et raffinage (19)
Industrie chimique (20)
Industrie pharmaceutique (21)
Caoutchouc et plastique (22)
Produits minéraux (23)
Métallurgie (24)
Produits métalliques (25)
Produits informatiques, électroniques et optiques (26)
Equipements électriques (27)
Machines (28)
Assemblages automobiles (29)
Autres matériels de transport (30)
Meubles autres industries manufacturières (31-32)
Réparation et installation de machines (33)
Edition (58)
<b>Secteurs de réseau</b>
Electricité et gaz (35)
Eaux (36)
Déchets (37-39)
Transports terrestres et transport par conduites (49)
Transports par eau (50)
Transports aériens (51)
Entreposage et services auxiliaires des transports (52)
Activités de poste et de courrier (53)
Télécommunications (61)
<b>Construction</b>
Industrie de construction (41-43)
<b>Services aux consommateurs</b>
Commerce de gros et de détail des véhicules (45)
Commerce de détail, à l'exception des véhicules (47)
Hébergement et restauration (55-56)
Média son et bruit (59-60)
Activités des services financiers (64)
Assurance, réassurance et caisses de retraite (65)
Activités immobilières (68)
Agences de voyage (79)
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (95)
Autres services personnels (96)
Ménages en tant qu'employeurs de personnel
<b>Services aux entreprises</b>
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (46)
Programmation (62-63)
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (66)
Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion (69-70)
Architecture et d'ingénierie, ...(71)
Recherche-développement scientifique (72)
Publicité et études de marché (73)
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (74-75)
Location et location-bail (77)
Activités liées à l'emploi (78)
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (80-82)
<b>Quatenaire</b>
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire (84)
Enseignement (85)
Santé humaine (86)
Action sociale avec et sans hébergement (87-88)
Arts et amusement; bibliothèques, musées et autres activités culturelles; organisation de jeux de hasard et d'argent (90-92)
Sports, récréation et loisirs (93)
Organisations associatives (94)

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

La part du secteur de la chimie dans l'emploi industriel a augmenté durant la période 1997-2020. À 18,7%, ce secteur (total des codes NACE 20-21-22) est clairement important pour l'emploi industriel, seul le secteur alimentaire pèse davantage (Tableau 1-4)<sup>2</sup>.

L'accroissement de la part de l'industrie sur la période 1997-2020 se situe surtout dans les sous-secteurs des sciences de la vie (pharma) et des plastiques-caoutchouc, et dans une mesure limitée dans les produits chimiques. En 2020, l'industrie chimique représentait 8,3% de l'emploi industriel, l'industrie pharmaceutique 5,5% et les plastiques-caoutchouc 4,9%.

**Tableau 1-4 : Répartition de l'emploi par branche d'activité de l'industrie en 2020**

	1997	2002	2008	2018	2019	2020	Nombre en 2020
Industrie alimentaire (10-12)	15,1%	15,3%	16,4%	19,2%	19,4%	19,6%	101.106
Textile (13-15)	9,5%	8,0%	6,4%	4,3%	4,0%	3,9%	20.013
Bois (16)	2,1%	2,3%	2,4%	2,9%	3,0%	3,0%	15.330
Papier(17)	2,5%	2,4%	2,3%	2,1%	2,3%	2,3%	11.858
Imprimerie (18)	3,7%	3,5%	3,4%	2,9%	2,8%	2,6%	13.540
Cokéfaction et raffinage (19)	0,7%	0,8%	0,7%	0,9%	0,9%	0,9%	4.838
Industrie chimique (20)	8,1%	8,0%	7,9%	8,4%	8,2%	8,3%	42.976
Industrie pharmaceutique (21)	2,3%	3,0%	3,8%	5,2%	5,2%	5,5%	28.311
Caoutchouc et plastique(22)	3,6%	4,0%	4,3%	4,8%	4,9%	4,9%	25.452
<b>Total chimie</b>	<b>14,1%</b>	<b>15,0%</b>	<b>16,0%</b>	<b>18,4%</b>	<b>18,4%</b>	<b>18,7%</b>	<b>96.739</b>
Produits minéraux (23)	5,3%	5,2%	5,1%	5,2%	5,2%	5,3%	27.104
Metallurgie (24)	6,4%	5,9%	6,0%	4,9%	5,0%	4,9%	25.454
Produits métalliques (25)	10,0%	10,9%	12,2%	10,2%	10,0%	10,0%	51.717
Produits informatiques, électroniques et optiques (26)	3,1%	3,2%	2,5%	2,1%	2,1%	2,1%	11.096
Equipements électriques (27)	3,9%	3,6%	3,3%	2,9%	3,0%	2,8%	14.478
Machines (28)	5,8%	5,9%	6,7%	5,8%	5,7%	5,7%	29.418
Assemblages automobiles (29)	9,0%	8,8%	7,6%	5,9%	5,8%	5,7%	29.529
Autres matériels de transport (30)	1,1%	1,4%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	6.565
Meubles autres industries manufacturières (31-32)	4,8%	4,6%	4,4%	4,2%	4,2%	4,2%	21.613
Réparation et installation de machines (33)	1,3%	1,3%	1,6%	4,6%	5,0%	5,0%	25.970
Edition (58)	1,6%	1,7%	1,9%	2,0%	1,9%	1,9%	9.867
<b>Industrie (10-33/58)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>612.974</b>

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

## 1.2 Structure géographique de l'emploi et répartition par secteur

Ce chapitre rend compte des données de l'année 2019 quand les données pour 2020 ne sont pas disponibles, d'après les statistiques centralisées et décentralisées en matière d'emploi de l'ONSS. Ces dernières données sont les derniers chiffres de l'ONSS à disposition à l'heure de rédiger ce rapport.

D'après le concept des statistiques décentralisées sur l'emploi de l'ONSS, notre pays comptait en décembre 2019 au total 94.882 travailleurs pour tous les secteurs de la chimie. Ce chiffre est inférieur aux 95.690 selon les comptes nationaux de 2019. Cette différence peut s'expliquer en partie par le rôle du travail indépendant.

Les statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS démontrent, tout comme les chiffres de l'ICN, que la désindustrialisation s'est également poursuivie dans notre pays de 2011 à 2019 (-5,9% sur cette période). Les chiffres décentralisés de l'ONSS permettent de donner une image détaillée de la

<sup>2</sup> Le classement figurant ci-dessous a été réalisé sur la base de la nomenclature des activités de la Communauté européenne (code à deux chiffres NACE 2008). Cette répartition ne tient pas compte des regroupements opérés par les fédérations professionnelles ou centrales syndicales.

structure géographique de l'emploi. Nous voyons que durant la période 2011-2019 l'impact de la désindustrialisation sur l'emploi a été plus important en Wallonie (-5,9%) qu'en Flandre (-4,8%). Il est encore plus marqué à Bruxelles (-23,1%). Pour l'industrie chimique (NACE 20) et pour les plastiques-caoutchouc (NACE 22), nous notons pour la Belgique un recul de respectivement 2,5% et 6,3%, tandis que les produits pharmaceutiques (NACE 21) connaissent une augmentation notable de 27,5% sur la période 2011-2019. Ce dernier développement se situe en Flandre et en Wallonie, et non à Bruxelles (où l'on observe une diminution). Pour les deux secteurs dont l'emploi est en baisse, l'évolution concorde quasiment entre la Flandre et la Wallonie, alors qu'à Bruxelles l'industrie chimique accuse une diminution plus marquée, tandis que les plastiques-caoutchouc connaissent une légère augmentation.

**Tableau 1-5 : Nombre et évolution des travailleurs par Région durant la période 2011 - 4<sup>e</sup> trim 2019**

Nace 2	Secteur	Belgique		Flandre		Wallonie		Bruxelles	
		déc-19	2011-2019	déc-19	2011-2019	déc-19	2011-2019	déc-19	2011-2019
10	Alimentation	84059	7,4%	59666	6,3%	20944	11,2%	3449	4,8%
11	Boissons	10468	18,0%	6852	18,3%	2740	19,4%	876	11,7%
12	Tabac	1166	-28,7%	1090	-24,0%	76	-13,6%		-100,0%
13	Textiles	17840	-12,9%	15571	-14,0%	2211	-1,3%	58	-55,0%
14	Habillement	2873	-39,8%	2495	-33,0%	205	-27,3%	173	-77,4%
15	Cuir et chaussure	1123	12,2%	920	22,8%	134	-19,3%	69	-19,8%
16	Travail du bois	9445	-4,0%	6369	-4,7%	2916	-0,9%	160	-25,6%
17	Papier et carton	12001	-4,8%	9104	0,1%	2700	-13,6%	197	-48,8%
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	9599	-34,2%	7362	-27,9%	1760	-41,5%	477	-65,2%
19	Cokéfaction et raffinage	3560	11,9%	3554	11,9%	6	50,0%	0	/
20	Industrie chimique	41912	-2,5%	32679	-1,8%	8684	-3,0%	549	-28,1%
21	Industrie pharmaceutique	31101	27,5%	13359	40,7%	15891	23,7%	1851	-9,9%
22	Caoutchouc et plastique	21869	-6,3%	17732	-6,6%	3885	-5,5%	252	0,8%
23	Autres produits minéraux non métalliques	26269	-7,9%	15387	-6,3%	10736	-4,4%	146	-83,0%
24	Métallurgie	25172	-16,5%	17867	-3,2%	7038	-38,5%	267	7,2%
25	Fabrication de produits métalliques (excepté machines)	55266	-5,0%	38313	-4,3%	15844	-4,6%	1109	-26,3%
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	12225	-2,8%	9083	-6,0%	3041	9,5%	101	-25,7%
27	Equipements électriques	12713	-14,9%	6944	-25,1%	5189	11,0%	580	-41,5%
28	Machines et équipements n.c.a.	30766	-17,2%	24343	-0,1%	5559	-50,0%	864	-48,8%
29	Automobiles	31477	-17,7%	25989	-20,7%	2248	-22,9%	3240	26,2%
30	Autres matériels de transport	6377	2,7%	1779	-16,6%	4028	16,8%	570	-8,8%
31	Meubles	10138	-19,1%	8644	-19,6%	1405	-12,0%	89	-50,0%
32	Autres industries manufacturières	6991	-2,7%	5114	-4,7%	1620	8,9%	257	-21,4%
33	Réparation et installation de machines	15834	-7,0%	10206	-0,6%	4685	-5,1%	943	-48,3%
58	Édition	7444	-23,6%	4338	-26,4%	1332	-13,2%	1774	-23,4%
<b>Total</b>	<b>Industrie</b>	<b>487688</b>	<b>-5,9%</b>	<b>344760</b>	<b>-4,8%</b>	<b>124877</b>	<b>-5,9%</b>	<b>18051</b>	<b>-23,1%</b>

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Le tableau 1-6 (chiffres ONSS) nous renseigne sur la répartition de l'emploi dans le secteur par sous-secteur (selon code NACE 5). On peut constater que le secteur des médicaments est le plus grand sous-secteur (29.354 salariés) et, en tant que partie du secteur de la chimie dans son ensemble, est fortement concentré à Bruxelles et en Wallonie. Le secteur des médicaments est aussi important en Flandre (environ 22% de l'emploi de la chimie dans la Région) mais on y trouve aussi d'importants secteurs des plastiques-caoutchouc et de la chimie de base. Le secteur des plastiques-caoutchouc a un poids important en Flandre (environ 28% de l'emploi pour l'ensemble du secteur de la chimie en Flandre) et beaucoup moindre dans les deux autres régions du pays.

Tableau 1-6 : Part du nombre de travailleurs par secteur/sous-secteur et par Région au 31 décembre 2020

Secteurs et sous-secteurs	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total
Chimie	31,3%	50,7%	28,6%	43,4%
Pharmacie	60,4%	21,6%	58,5%	34,0%
Matières plastiques	8,3%	27,6%	12,8%	22,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total
<b>Chimie (total)</b>	<b>746</b>	<b>32418</b>	<b>8453</b>	<b>41617</b>
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1	1290	1445	2736
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	47	4408	1043	5498
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	99	10960	741	11800
Fabrication de caoutchouc synthétique		379	58	437
Fabrication de colles		181	43	224
Fabrication de colorants et de pigments		541	5	546
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	0	264		264
Fabrication de gaz industriels	504	760	25	1289
Fabrication de matières plastiques de base	2	5660	2192	7854
Fabrication de parfums et de produits de toilette	8	1708	682	2398
Fabrication de peintures, de vernis, d'encre et de mastics	8	2402	276	2686
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques		782	355	1137
Fabrication de produits azotés et d'engrais		906	596	1502
Fabrication de produits d'entretien	6	623	70	699
Fabrication de produits explosifs			152	152
Fabrication de savons et de détergents	20	1477	490	1987
Fabrication d'huiles essentielles	51	77	280	408
<b>Pharmacie (total)</b>	<b>1439</b>	<b>13833</b>	<b>17281</b>	<b>32553</b>
Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	7	280	1159	1446
Fabrication de médicaments	1410	12521	15423	29354
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	22	1032	699	1753
<b>Caoutchouc et matières plastiques (total)</b>	<b>199</b>	<b>17673</b>	<b>3782</b>	<b>21654</b>
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	12	1550	214	1776
Fabrication d'autres articles en matières plastiques	58	6227	933	7218
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	69	2562	556	3187
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	23	2203	1356	3582
Fabrication d'emballages en matières plastiques	37	4771	503	5311
Fabrication et rechapage de pneumatiques		360	220	580

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques centralisées de l'emploi de l'ONSS

### 1.3 Taille des entreprises

L'emploi dans la chimie est fortement concentré au sein des grandes entreprises (de plus de 100 salariés). Ces entreprises représentent 81,8% de l'emploi en Belgique. En Wallonie et en Flandre, la part de ces entreprises est plus ou moins la même, tandis qu'elle n'est que de 66% à Bruxelles.

Les petites (moins de 10 salariés) et moyennes entreprises (de 10 à moins de 100 salariés) ont quasiment la même part sur l'ensemble de la Belgique (18,3%) qu'en Wallonie (18,5%) et en Flandre (17,5%). Bruxelles compte davantage d'entreprises de taille moyenne.

**Tableau 1-7 : L'emploi dans la chimie selon la taille des entreprises au 31 décembre 2020**

Omvang van de onderneming	Aantal loontrekkers				Aantal loontrekkers in % van het totaal			
	Brussel	Vlaanderen	Wallonië	België	Brussel	Vlaanderen	Wallonië	België
<5	8	85	77	180	0,3%	0,1%	0,3%	0,2%
5 tot 9	0	109	125	234	0,0%	0,2%	0,4%	0,2%
10 tot 19	32	334	271	637	1,3%	0,5%	0,9%	0,7%
20 tot 49	56	1367	356	1779	2,3%	2,1%	1,2%	1,9%
50 tot 99	125	1775	905	2805	5,2%	2,8%	3,1%	2,9%
100 tot 199	106	2957	2748	5811	4,4%	4,6%	9,3%	6,1%
199 tot 500	558	8331	3842	12731	23,4%	13,0%	13,0%	13,3%
500 tot 1000	1499	11399	5258	18156	62,9%	17,8%	17,8%	18,9%
> 1000	0	37567	15934	53501	0,0%	58,8%	54,0%	55,8%
<b>Totaal</b>	2384	63924	29516	95834	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Procent</b>	2,5%	66,7%	30,8%	100,0%				

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques centralisées de l'emploi de l'ONSS

Le secteur comptait 1.254 entreprises fin décembre 2019.

Environ une entreprise sur six en Belgique emploie plus de 100 salariés.

Les grandes entreprises sont relativement moins nombreuses en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre. Les autres entreprises, selon le nombre de salariés, se répartissent de manière quasi-égale entre petites et moyennes entreprises. Les entreprises de taille moyenne sont en un peu plus grand nombre que les petites, sauf à Bruxelles, où c'est l'inverse.

**Tableau 1-8 : Nombre d'entreprises dans le secteur de la chimie selon leur taille au 31 décembre 2019**

Taille de l'entreprise	Nombre d'entreprises				Nombre d'entreprises en pourcentage du total			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
< 5	33	198	112	343	43,4%	25,0%	29,0%	27,4%
5 à 9	11	100	50	161	14,5%	12,6%	13,0%	12,8%
10 à 19	11	106	63	180	14,5%	13,4%	16,3%	14,4%
20 à 49	9	162	80	251	11,8%	20,5%	20,7%	20,0%
50 à 99	6	79	30	115	7,9%	10,0%	7,8%	9,2%
100 à 199	2	81	30	113	2,6%	10,2%	7,8%	9,0%
200 à 499	4	44	14	62	5,3%	5,6%	3,6%	4,9%
500 à 1000	0	16	4	20	0,0%	2,0%	1,0%	1,6%
> 1000	0	6	3	9	0,0%	0,8%	0,8%	0,7%
<b>Grand Total</b>	76	792	386	1254	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Pourcentage</b>	6,1%	63,2%	30,8%	100,0%				
<b>Moyenne par entreprise</b>	34,9	80,5	73,7	75,7				

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

## 2 Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge

### 2.1 Statut et sexe

Tableau 2-1 : Les travailleurs du secteur de la chimie ventilés selon le statut et le sexe en décembre 2019

	Belgique			Bruxelles			Flandre			Wallonie		
	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total
<b>Ventilation par statut</b>												
Chimie												
Hommes	63,5%	82,2%	71,0%	58,2%	72,7%	61,4%	65,8%	82,6%	73,5%	60,2%	81,3%	66,6%
Femmes	36,5%	17,8%	29,0%	41,8%	27,3%	38,6%	34,2%	17,4%	26,5%	39,8%	18,7%	33,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Industrie												
Hommes	63,9%	84,6%	76,1%	63,2%	84,2%	73,3%	64,2%	83,6%	76,0%	63,3%	87,8%	76,7%
Femmes	36,1%	15,4%	23,9%	36,8%	15,8%	26,7%	35,8%	16,4%	24,0%	36,7%	12,2%	23,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Ventilation par sexe</b>												
Chimie												
Hommes	53,3%	46,7%	100,0%	74,0%	26,0%	100,0%	48,5%	51,5%	100,0%	63,1%	36,9%	100,0%
Femmes	75,2%	24,8%	100,0%	84,5%	15,5%	100,0%	70,0%	30,0%	100,0%	83,1%	16,9%	100,0%
Total	59,6%	40,4%	100,0%	78,1%	21,9%	100,0%	54,2%	45,8%	100,0%	69,8%	30,2%	100,0%
Industrie												
Hommes	34,5%	65,5%	100,0%	44,7%	55,3%	100,0%	33,0%	67,0%	100,0%	37,4%	62,6%	100,0%
Femmes	62,1%	37,9%	100,0%	71,5%	28,5%	100,0%	58,4%	41,6%	100,0%	71,4%	28,6%	100,0%
Total	41,1%	58,9%	100,0%	51,9%	48,1%	100,0%	39,1%	60,9%	100,0%	45,3%	54,7%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Dans l'industrie de la chimie, 28,6% des travailleurs étaient des femmes en décembre 2019, soit un pourcentage plus élevé que dans toute l'industrie, où seulement 23,7% des travailleurs sont de sexe féminin. Les femmes sont un peu mieux représentées dans la chimie que dans l'ensemble de l'industrie, que ce soit parmi les ouvriers ou parmi les employés. 36,2% des employés sont des femmes contre 35,9% dans l'ensemble de l'industrie. Chez les ouvriers, 17,6% sont de sexe féminin, contre seulement 15,3% dans l'ensemble de l'industrie.

Dans le secteur de la chimie, les ouvriers représentent 41,1% des travailleurs, pour 59,6% dans l'industrie.

Si on regarde plus en détail les sous-secteurs de la chimie (selon les détails de classification NACE5), on peut voir que les femmes sont majoritaires, aussi bien parmi les employés que les ouvriers de la fabrication d'autres produits pharmaceutiques et de la fabrication de parfums et d'autres produits de toilette. Dans le sous-secteur de la fabrication de médicaments qui est le plus gros pourvoyeur d'emplois, les femmes représentent 45,7% des ouvriers et 46,5% des employés. Elles sont très minoritaires par contre dans des sous-secteurs tels que, par exemple, la fabrication de caoutchouc synthétique, la fabrication de produits azotés et d'engrais et la fabrication de matières plastiques de base.

**Tableau 2-2 : Les travailleurs des sous-secteurs de la chimie (NACE), selon le statut et le sexe en décembre 2020**

	Nombre d'ouvriers	% Hommes	% Femmes	Nombre d'employés	% Hommes	% Femmes
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	1120	88,1%	11,9%	656	63,7%	36,3%
Fabrication d'autres articles en matières plastiques	4523	78,8%	21,2%	2697	64,8%	35,2%
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1380	98,6%	1,4%	1357	67,9%	32,1%
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	2206	96,1%	3,9%	3292	66,5%	33,5%
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	4159	97,7%	2,3%	7641	80,6%	19,4%
Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	322	48,1%	51,9%	1128	47,2%	52,8%
Fabrication de caoutchouc synthétique	238	100,0%	0,0%	199	81,4%	18,6%
Fabrication de colles	118	93,2%	6,8%	106	62,3%	37,7%
Fabrication de colorants et de pigments	328	98,2%	1,8%	218	75,7%	24,3%
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	171	95,9%	4,1%	93	79,6%	20,4%
Fabrication de gaz industriels	197	99,5%	0,5%	1092	74,6%	25,4%
Fabrication de matières plastiques de base	2970	90,4%	9,6%	4884	77,7%	22,3%
Fabrication de médicaments	6846	54,3%	45,7%	22510	53,5%	46,5%
Fabrication de parfums et de produits de toilette	1470	46,9%	53,1%	928	44,8%	55,2%
Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	1038	93,6%	6,4%	1648	61,2%	38,8%
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	415	93,0%	7,0%	722	72,9%	27,1%
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	1886	91,6%	8,4%	1301	65,0%	35,0%
Fabrication de produits azotés et d'engrais	672	97,3%	2,7%	830	75,7%	24,3%
Fabrication de produits d'entretien	397	82,4%	17,6%	302	60,3%	39,7%
Fabrication de produits explosifs	95	96,8%	3,2%	57	71,9%	28,1%
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	595	90,3%	9,7%	1158	64,9%	35,1%
Fabrication de savons et de détergents	1101	81,3%	18,7%	886	56,3%	43,7%
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	2429	94,9%	5,1%	1153	68,3%	31,7%
Fabrication d'emballages en matières plastiques	3532	86,5%	13,5%	1780	67,8%	32,2%
Fabrication d'huiles essentielles	132	94,7%	5,3%	276	51,8%	48,2%
Fabrication et rechapage de pneumatiques	356	100,0%	0,0%	224	69,6%	30,4%
Grand Total	38696	82,2%	17,8%	57138	63,5%	36,5%

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques centralisées de l'emploi de l'ONSS

D'après les données publiées par l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, en 2018 les femmes occupaient 17,6% des fonctions dirigeantes dans l'industrie chimique et 13% dans le secteur de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Dans l'industrie pharmaceutique, les femmes occupaient 48,4% des fonctions dirigeantes ce qui est bien plus élevé que la moyenne nationale.

**Tableau 2-3 : Part des femmes dans les fonctions dirigeantes dans le secteur de la chimie en 2018**

	Part des femmes parmi les travailleurs	Part des femmes dans les fonctions dirigeantes
Industrie chimique	23,0%	17,6%
Industrie pharmaceutique	49,4%	48,4%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	21,4%	13,0%
Ensemble de l'économie belge	48,6%	35,3%

Source : IEFH (2021) sur base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium) de 2018

Les travailleurs et travailleuses du secteur se trouvent surtout dans les commissions paritaires 207 (employés et employées) et 116 (ouvriers et ouvrières) avec respectivement 57% et 36,5% de l'emploi au premier trimestre 2020.

**Tableau 2-4 : Les travailleurs du secteur de la chimie selon leur commission paritaire (premier trimestre 2020)**

CP	% de travailleurs
116	36,5%
207	57,0%

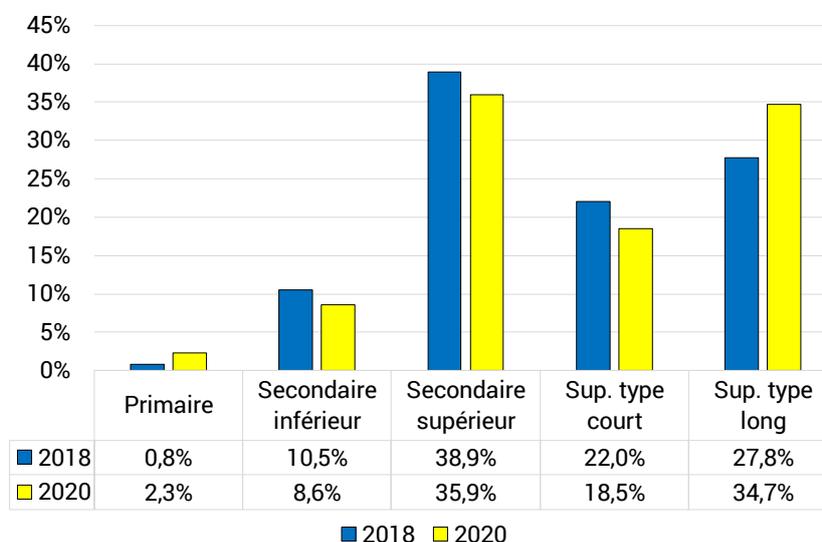
Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Le secteur est donc regroupé principalement dans deux commissions paritaires séparées : la commission paritaire pour employés de l'industrie chimique (CP 207) et la commission paritaire de l'industrie chimique (CP 116) qui totalisent ensemble 93,5% de l'emploi dans le secteur. Les 6,5% de travailleurs restants sont répartis dans 24 commissions paritaires différentes<sup>3</sup>.

## 2.2 Niveau de qualification

Selon les enquêtes sur les forces de travail de 2018 et 2020, environ 10% des travailleurs du secteur de la chimie étaient peu qualifiés. En 2020, plus de 2% de ces travailleurs avaient un diplôme de l'enseignement primaire et 8,6% avaient un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ; 35,9% des travailleurs étaient moyennement qualifiés et détenaient un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Le personnel hautement qualifié est assez bien représenté : environ la moitié des collaborateurs a un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2020, 18,5% avaient un diplôme de type court et 34,7% de type long.

**Graphique 2-1 : Niveau de qualification dans la chimie en 2018 et 2020**

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

<sup>3</sup> Pour comprendre pourquoi les chiffres de l'emploi selon les codes NACE, la commission paritaire et la catégorie d'employeur peuvent diverger, la note méthodologique de l'ONSS à ce sujet peut être consultée en cliquant sur le lien suivant : <https://www.onss.be/criteres-communs>.

En moyenne, les femmes employées dans le secteur de la chimie ont un niveau d'étude supérieur aux hommes. Elles sont en effet 72,8% à être hautement qualifiées, contre 45,6% des hommes.

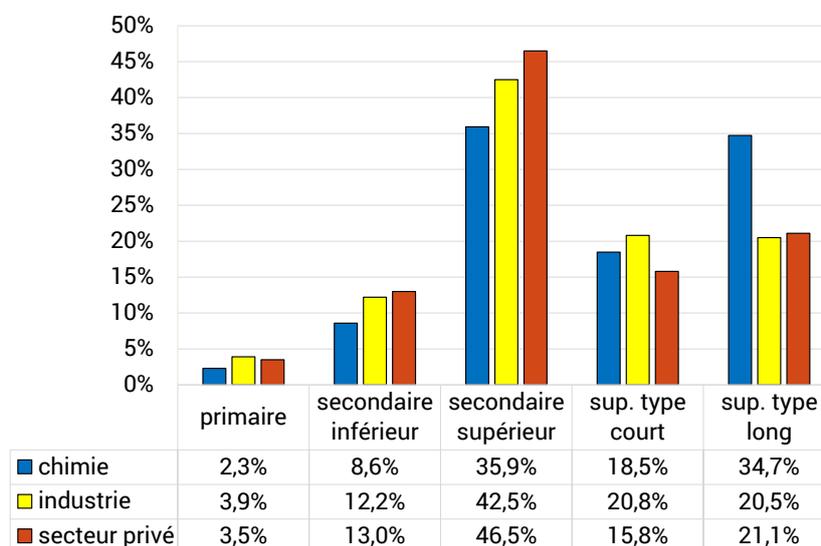
**Tableau 2-5 : Niveau de qualification selon le sexe en 2020**

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou pas de diplôme	2,5%	1,8%	2,3%
Secondaire inférieur	9,9%	5,1%	8,6%
Secondaire supérieur	42,0%	20,3%	35,9%
Supérieur de type court/non-universitaire, formation professionnelle	16,7%	23,2%	18,5%
Supérieur de type long/universitaire, bachelier ou master	28,9%	49,6%	34,7%
Total	100%	100%	100%

Source : Secrétariat CCE sur la base de l'enquête sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La chimie est un secteur employant un nombre relativement élevé de travailleurs hautement qualifiés (type court et type long) par rapport à l'industrie ainsi qu'au secteur privé dans son ensemble.

**Graphique 2-2 : Niveau de qualification dans l'économie belge en 2020**



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

L'enquête sur les forces de travail organisée par Statbel permet également de connaître le domaine d'enseignement du plus haut diplôme obtenu par les travailleurs du secteur de la chimie. On voit que les hommes sont fort concentrés dans le domaine de l'ingénierie alors que les femmes proviennent davantage de filières telles que le droit, la gestion et l'administration, les sciences naturelles ou les arts et les sciences humaines et sociales.

**Tableau 2-6 : Domaine d'enseignement du diplôme le plus élevé des travailleurs du secteur de la chimie, par sexe, en 2020**

	Hommes	Femmes	Total
Generic programmes and qualifications	19,3%	18,2%	19,0%
Education	0,8%	1,3%	0,9%
Arts and humanities	2,0%	9,2%	4,1%
Social sciences	3,7%	7,5%	4,7%
Business, admin and law	9,3%	21,3%	12,7%
Natural sciences	13,2%	14,6%	13,6%
ICT	1,5%	0,6%	1,3%
Engineering	41,1%	12,3%	33,0%
Agriculture, forestry, fisheries and veterinary	1,9%	2,6%	2,1%
Health and welfare	3,6%	8,4%	5,0%
Services	2,1%	3,5%	2,5%
Unknown	1,4%	0,3%	1,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Pour comparer le niveau de qualification des travailleurs du secteur belge de la chimie et celui qui prévaut dans le secteur des pays limitrophes et de l'Union européenne, les niveaux de qualification ont été classés en trois groupes principaux : les peu qualifiés (primaire, secondaire inférieur), les moyennement qualifiés (secondaire supérieur), les très qualifiés (supérieur type court et type long et universitaire).

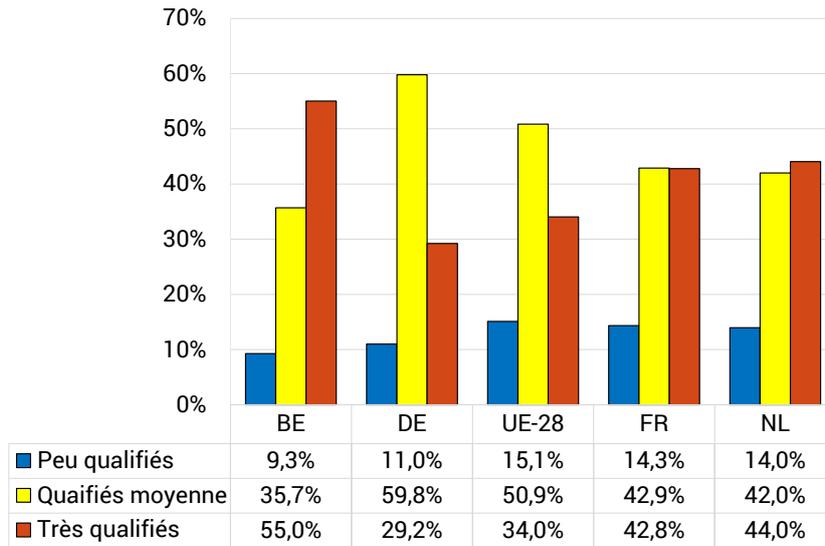
Le graphique suivant pour l'année 2019 donne à voir que la chimie belge, par comparaison avec les pays voisins, possède la part la plus élevée de travailleurs très qualifiés. La part de 55% de personnel très qualifié dans le secteur belge de la chimie se compare, en effet, à une moyenne européenne de 34%. Les Pays-Bas et la France ont un peu plus de 40% de très qualifiés, tandis que l'Allemagne présente une proportion bien inférieure à 29,2%.

La proportion de travailleurs peu qualifiés dans le secteur belge de la chimie (9,3%) est inférieure à la moyenne européenne (15,1%). Dans les pays voisins, la proportion de peu qualifiés est légèrement supérieure (entre 11% et 15%).

Le secteur allemand de la chimie se distingue par un pourcentage élevé de moyennement qualifiés (59,8%).

Cette différence avec les concurrents belges, français et néerlandais – qui s'observe également dans d'autres secteurs – confirme que le système d'enseignement allemand poursuit d'autres objectifs et travaille autrement que celui des pays voisins. En Allemagne, les formations professionnelles sont validées et reconnues. En conséquence, elles peuvent souvent remplacer un diplôme général. La part des moyennement qualifiés dans l'UE-28 est de 50,9%.

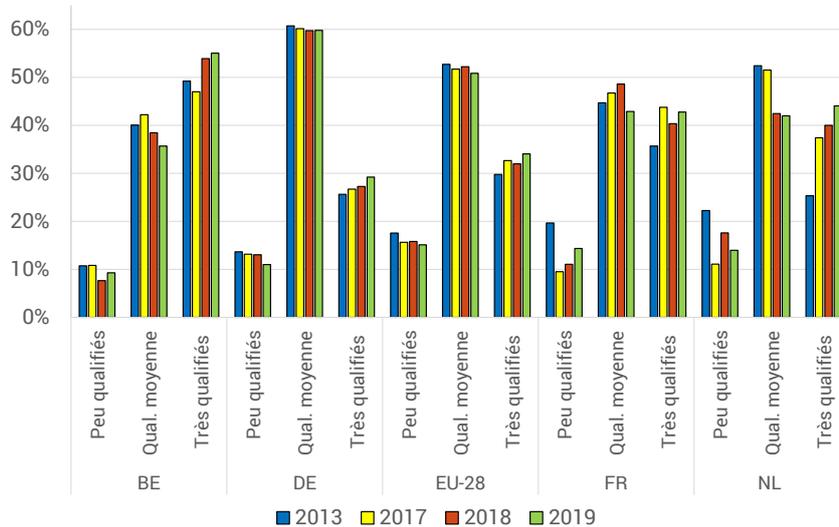
**Graphique 2-3 : Niveau de qualification dans la chimie européenne en 2019**



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Si on effectue une comparaison dans le temps et avec nos voisins européens, on observe que, en Belgique, la proportion de travailleurs hautement qualifiés est passée de 49,2% en 2013 à 55% en 2019 et celle des travailleurs peu qualifiés de 10,7% à 9,3%. En Europe, la part des moyennement qualifiés et des peu qualifiés a également tendance à diminuer légèrement (-1,8% et -2,4% respectivement entre 2013 et 2019), au bénéfice des travailleurs hautement qualifiés (+4,2%). C'est aux Pays-Bas que la hausse du pourcentage de travailleurs très qualifiés est la plus forte depuis 2013 (+ 18,7% contre +7,1% en France, +3,6% en Allemagne et +5,8% en Belgique).

**Graphique 2-4 : Evolution du niveau de qualification dans la chimie européenne**



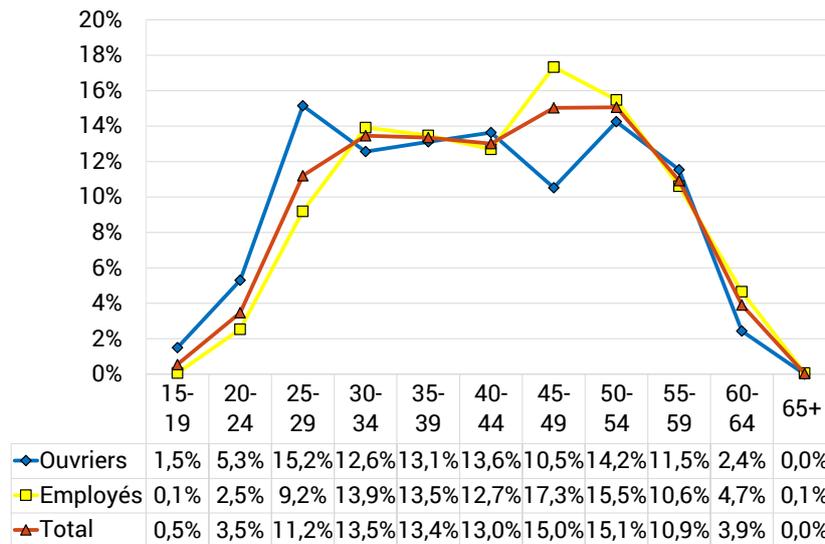
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

### 2.3 Structure d'âge de l'emploi

Les deux graphiques ci-dessous<sup>4</sup> font apparaître des différences de structure d'âge selon le statut professionnel et le sexe des travailleurs.

Il ressort du Graphique 2-5 que la situation des employés correspond au tableau d'ensemble du secteur. Pour les ouvriers, on remarque une présence relativement supérieure dans les catégories des moins de 25 ans et une moindre présence dans celles entre 40 et 54 ans. En regard du tableau d'ensemble du secteur, la courbe est davantage en dents de scie pour les ouvriers.

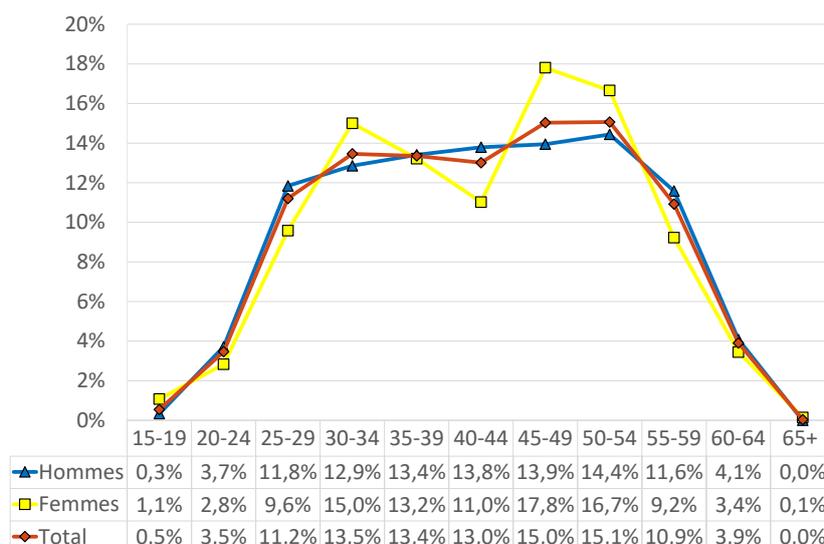
**Graphique 2-5 : Structure d'âge selon le statut professionnel des salariés du secteur de la chimie en 2020**



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

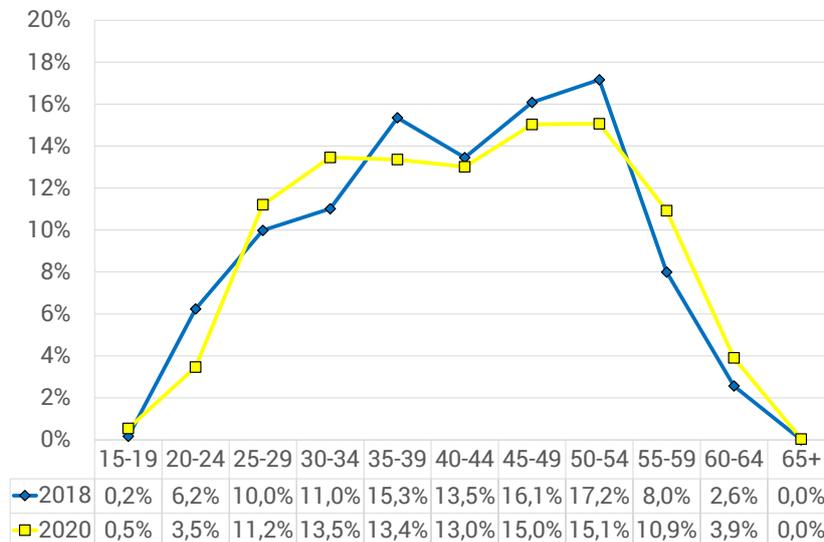
Le graphique ci-dessous indique une répartition assez parallèle des groupes d'âge selon le sexe pour tous les groupes d'âges. Les femmes sont bien représentées dans les catégories plus jeunes (jusque 39 ans) et moins bien dans le groupe d'âge suivant (40-44 ans). Les hommes sont davantage représentés dans le groupe d'âge des 35 à 60 ans. À partir de 55 ans, le personnel féminin se réduit à la même vitesse que le personnel masculin.

<sup>4</sup> Les chiffres de l'EFT (Enquête sur les forces de travail) sont à interpréter avec prudence. Comme c'est souvent le cas dans le cadre d'enquêtes, il ne s'agit pas de chiffres « absolus » mais d'extrapolations basées sur les observations tirées d'un échantillon aléatoire de la population belge.

**Graphique 2-6 : Structure d'âge selon le sexe des salariés dans le secteur de la chimie en 2020**

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

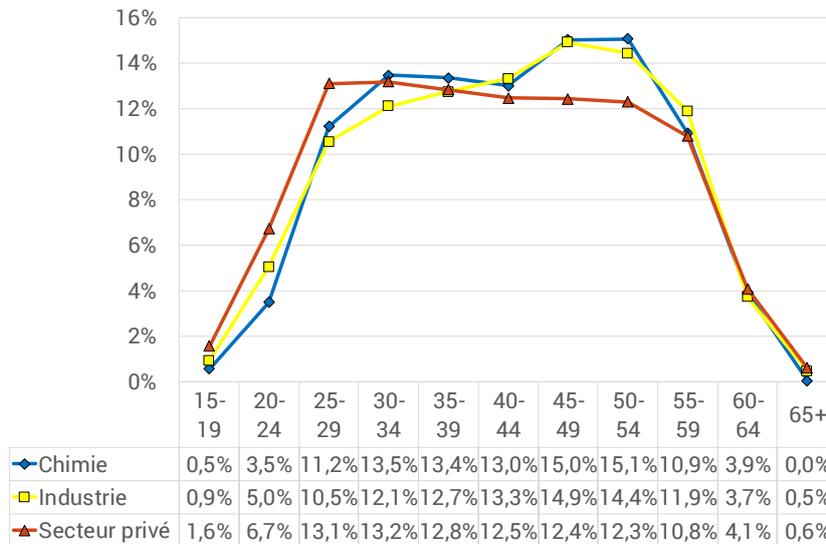
La part des groupes d'âge supérieurs dans la chimie reste raisonnablement stable en 2018 et en 2020. La part des groupes entre 25 et 35 ans a légèrement augmenté, cependant que les groupes « médians » connaissent un léger recul. La part des groupes de plus de 55 ans est également en légère augmentation.

**Graphique 2-7 : Évolution de la structure d'âge dans la chimie en 2018 et 2020**

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Le profil de la structure d'âge dans la chimie s'écarte quelque peu de celui de l'industrie manufacturière et de l'économie dans son ensemble. On remarque que les groupes d'âge des 30 à 54 ans est plus fortement représenté dans le secteur de la chimie. La part des 55 ans et plus n'y est pas nettement inférieure à ce qu'elle est dans les autres secteurs. Les travailleurs dans ce secteur y restent donc vraisemblablement presque aussi longtemps que dans d'autres.

Graphique 2-8 : Comparaison de la structure d'âge en 2020

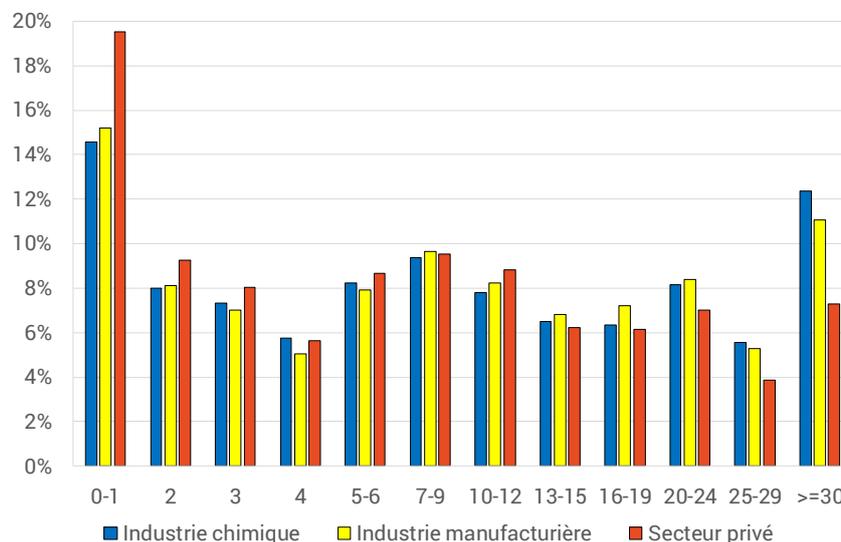


Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

## 2.4 Ancienneté des travailleurs dans l'entreprise

Les enquêtes de structure indiquent qu'en 2020, 56,9% des travailleurs de l'industrie chimique avaient une ancienneté de moins de 10 ans. Ce chiffre est de 51,3% dans l'industrie et de 60,8% dans le secteur privé.

Graphique 2-9 : Pourcentage de salariés qui ont x années d'ancienneté dans l'entreprise en 2020

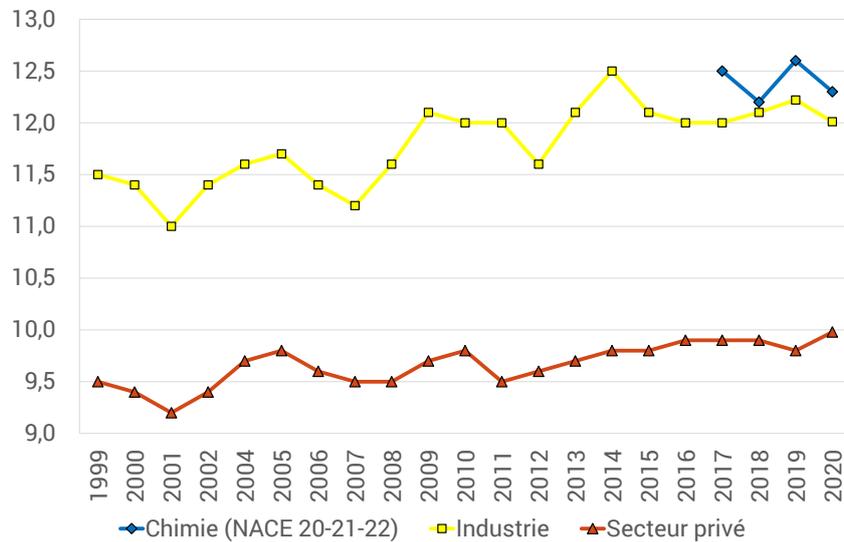


Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie)

L'ancienneté moyenne des effectifs du secteur de la chimie était de 12,3 ans en 2020. Ce chiffre est légèrement supérieur à ce que l'on retrouve dans l'industrie manufacturière (12 ans), mais bien plus élevé que dans le secteur privé (10 ans). Tant l'industrie que le secteur privé dans son ensemble présentent une augmentation tendancielle sur la période 2008-2020.

Nous ne disposons pas d'une longue série de données pour le secteur de la chimie. Entre 2017 et 2020, l'ancienneté dans la chimie était clairement plus élevée, en moyenne, que dans l'industrie ou le secteur privé.

**Graphique 2-10 : Évolution de l'ancienneté moyenne dans une même entreprise du secteur de la chimie (en nombre d'années)**



Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie)

Le tableau suivant montre que l'ancienneté moyenne des salariés dans une même entreprise varie fortement en fonction du sous-secteur. Alors que la chimie et les plastiques-caoutchouc présentent des chiffres plus élevés que la moyenne de tous les secteurs, la pharmacie, en revanche, est un des secteurs industriels à l'ancienneté la plus basse.

La répartition selon le statut professionnel montre que les employés ont un peu plus d'ancienneté que les ouvriers dans les secteurs chimie, caoutchouc-plastique et pharmacie.

Tableau 2-5 : Ancienneté moyenne dans l'industrie manufacturière en 2020

Secteur	Total	Ouvriers	Employés
Tabac	23,0	13,7	32,8
Cuir	20,9	23,7	11,3
Equipements électriques	15,4	18,0	12,7
Assemblage automobile	14,9	15,2	14,4
Métallurgie	14,2	14,0	14,6
Informatique-optique	14,1	15,4	13,4
Cokéfaction et raffinage	13,9	12,4	14,3
Produits minéraux non métalliques	13,2	13,4	13,0
Chimie	13,0	12,8	13,0
Papier	12,9	12,3	13,9
Textile	12,7	14,9	10,3
Imprimerie	12,3	11,2	13,3
Matériels transport	12,2	11,8	12,4
Caoutchouc et plastique	12,1	11,2	12,9
Machines	12,1	14,5	10,2
Industrie pharmaceutique	11,8	11,0	11,9
Travail du bois	11,3	14,0	8,9
Fabrication de produits métalliques	11,2	11,2	11,3
Meubles	10,9	9,7	13,6
Autres industries manufacturères	10,9	13,3	9,1
Réparation et installation de machines	10,8	9,5	11,8
Boissons	10,6	10,2	10,9
Habillement	10,1	23,1	8,0
Alimentaire	8,8	8,6	9,1

Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie)

### 3 Organisation du travail dans l'industrie chimique

Chaque secteur se caractérise par une organisation différente du travail qui est inhérente à la nature des productions du secteur. Nous nous intéresserons dans ce qui suit à la mesure dans laquelle l'organisation du travail dans la chimie fait appel au travail à temps partiel, aux emplois temporaires, au travail posté en équipes, de nuit, le week-end et à domicile, au RCC, au chômage temporaire et au crédit-temps.

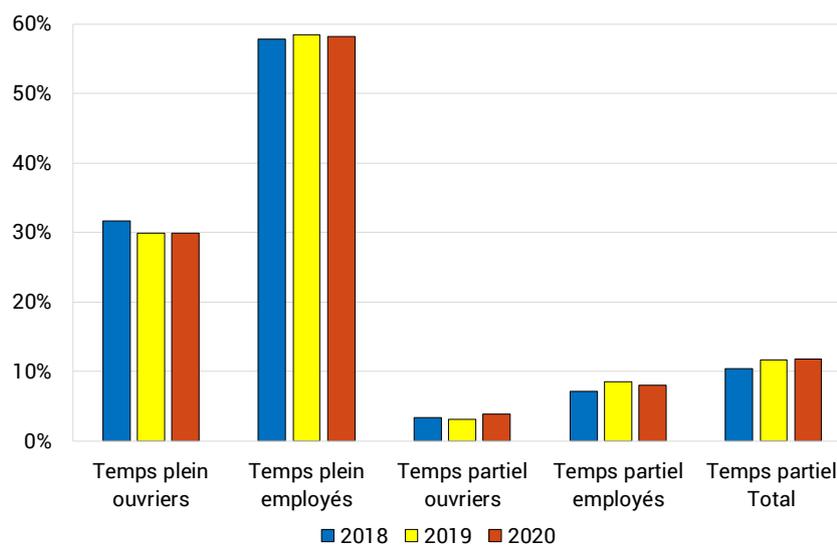
#### 3.1 Travail à temps partiel

Pour évaluer l'importance du travail à temps partiel, nous nous baserons sur les résultats des enquêtes sur les forces de travail. Ces enquêtes reposent sur un échantillon représentatif au cours d'une période de référence donnée.

Les enquêtes sont menées dans les différents pays de l'Union européenne à l'aide d'un questionnaire commun et suivant une méthodologie harmonisée. Elles présentent donc l'avantage de permettre une comparaison entre les différents pays de l'Union, ce qui ne peut être assuré à partir de fichiers administratifs nationaux par le simple fait qu'ils résultent de législations, dispositions administratives ou réglementaires nationales particulières.

Le travail à temps partiel était limité à 11,8% de l'emploi total du secteur en 2020. En comparaison avec 2017 (10,4%), la part du travail à temps partiel a légèrement augmenté.

**Graphique 3-1 : Évolution de la part du travail à temps partiel (NACE 20-21-22)**



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La répartition par sexe et statut professionnel montre que 25,6% des femmes travaillent à temps partiel. En 2020, 22,6% des employées et 42,3% des ouvrières étaient occupées à temps partiel alors que, pour les hommes, la proportion se limitait à 6,1% pour les employés et à 6,9% pour les ouvriers. Par rapport à 2019, la part du travail à temps partiel augmente pour les ouvriers mais diminue pour les employés.

**Tableau 3-1 : Part des travailleurs occupés à temps plein et à temps partiel dans l'emploi salarié total du secteur de la chimie (NACE 20-21-22)**

		Temps plein				Temps partiel	
		2019	2020			2019	2020
Ouvriers	Hommes	93,2%	93,1%	Ouvriers	Hommes	6,8%	6,9%
	Femmes	79,6%	57,7%		Femmes	20,4%	42,3%
	Total	90,6%	88,5%		Total	9,4%	11,5%
Employés	Hommes	93,4%	93,9%	Employés	Hommes	6,6%	6,1%
	Femmes	75,0%	77,4%		Femmes	25,0%	22,6%
	Total	87,3%	88,0%		Total	12,7%	12,0%
Total	Hommes	93,3%	93,5%	Total	Hommes	6,7%	6,5%
	Femmes	76,0%	74,4%		Femmes	24,0%	25,6%
	Total	88,4%	88,2%		Total	11,6%	11,8%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)<sup>5</sup>

La part du travail à temps partiel dans les divers secteurs de la chimie (NACE 20-21-22) en 2020 est inférieure à ce qu'elle est dans l'industrie manufacturière dans son ensemble (13,9%). Elle varie par contre au sein des sous-secteurs de la chimie. En effet, elle est de 8,9% pour le sous-secteur des produits chimiques, 14,3% pour la pharmacie (ce qui est plus élevé que pour l'industrie manufacturière dans son ensemble) et 13,0% pour les plastiques-caoutchouc.

<sup>5</sup> La forte hausse du travail à temps partiel chez les ouvrières est à interpréter avec prudence. En effet, l'enquête sur les forces de travail donne des chiffres qui sont extrapolés à partir d'un échantillon. En 2019 l'échantillon comportait 24 ouvrières du secteur de la chimie qui travaillaient à temps partiel sur un total de 70 ouvrières. En 2020, il y en avait 27 sur 63. Parce que le nombre d'ouvrières dans l'échantillon est petit, le hasard joue un rôle majeur et il s'agit d'être prudents avec les conclusions que nous tirons. S'il y avait eu un peu moins de travailleuses à temps partiel dans l'échantillon en 2020 ou un peu plus en 2019, les résultats auraient pu être complètement différents (Echange d'e-mails avec Statbel, novembre 2021).

**Tableau 3-2 : Part du travail à temps partiel dans l'industrie manufacturière en 2020**

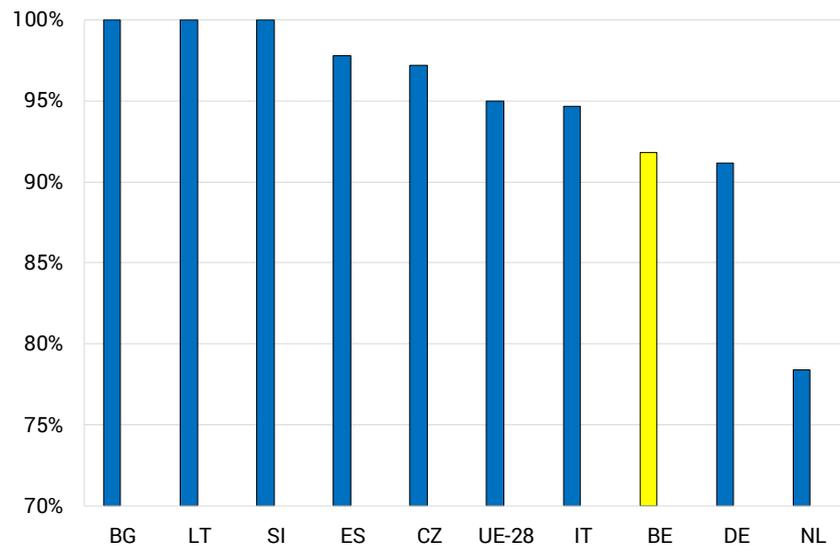
Secteur	Temps partiel	% du secteur
Habillement	1.698	39,2%
Tabac	330	23,6%
Autres industries manufacturières	2.381	22,5%
Industrie alimentaire	20.603	22,0%
Boissons	2.426	21,8%
Cuir	293	17,7%
Imprimerie	2.787	16,4%
Equipements électriques	2.463	15,7%
Textile	2.354	15,0%
Industrie pharmaceutique	5.656	14,3%
Meubles	2.060	13,7%
Caoutchouc et plastique	3.404	13,0%
Fabrication de produits métalliques	5.279	12,0%
Machines	4.494	11,8%
Informatique - optique	2.483	11,6%
Cokéfaction et raffinage	666	10,7%
Assemblage automobile	4.008	10,6%
Métallurgie	2.881	10,1%
Travail du bois	1.002	9,4%
Chimie	3.808	8,9%
Papier	1.168	8,7%
Produits minéraux non métalliques	2.298	7,7%
Matériels de transport	641	7,3%
Réparation et installation de machines	1.044	7,2%
Total	76.227	13,9%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

À 8,2% de travailleurs à temps partiel dans la chimie (NACE 20-21-22), la Belgique est dans le groupe de tête en matière de travail à temps partiel dans le secteur, avec l'Allemagne et les Pays-Bas (parmi les pays retenus). L'industrie chimique néerlandaise détient le record avec 21,6% des salariés occupés à temps partiel. Selon les données de 2019, le travail à temps partiel n'existe pas dans le secteur de la chimie de nombreux pays<sup>6,7</sup>.

<sup>6</sup> Les dernières bases de données fournies par Eurostat contiennent beaucoup de données manquantes. Nous avons gardé dans le graphique uniquement les pays avec les données les plus complètes possibles. Même comme cela, Eurostat met en garde contre le peu de fiabilité des données et recommande d'être prudents dans leur interprétation.

<sup>7</sup> Les chiffres d'Eurostat et de l'ONSS ne coïncident pas totalement. Eurostat ne reprend pas certains chiffres pour des petits groupes, notamment les travailleurs à temps partiel qui présentent un petit nombre d'heures.

**Graphique 3-2 : Part du travail à temps plein dans la chimie européenne en 2019 (NACE 20-21-22)**

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

### **3.2 Nombre d'heures prestées par semaine**

Les données reprises ci-après concernent le nombre d'heures habituellement prestées par semaine par un travailleur occupé à temps plein et par un travailleur occupé à temps partiel. Le nombre d'heures visé ici correspond au nombre moyen d'heures normalement œuvrées par une personne au cours d'une semaine complète (c'est-à-dire sans jour férié). Il faut y inclure toutes les heures, y compris les heures supplémentaires, payées ou non, normalement prestées par une personne, mais en exclure le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, de même que les pauses pour le repas principal (normalement prises le midi).

Selon l'enquête sur les forces de travail, un salarié du secteur en Belgique travaillait en moyenne 39 heures par semaine en 2020 ; pour les travailleurs à temps plein, cette durée était de 40,2 et pour les travailleurs à temps partiel 29,7 heures par semaine. Les employés à temps plein et à temps partiel travaillent plus longtemps que les ouvriers.

La situation n'a pas fortement évolué en 2020 par rapport à 2019. Le temps de travail hebdomadaire a très légèrement baissé, autant pour les travailleurs à temps plein que pour les travailleurs à temps partiel. Cela peut être un effet des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19. En effet, si on compare plutôt les années 2017 et 2019 alors le temps de travail hebdomadaire a plutôt une légère tendance à l'augmentation.

**Tableau 3-3 : Durée hebdomadaire moyenne du travail selon le sexe, le statut et le régime de travail dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22)**

<b>Temps plein</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Ouvriers	Hommes	38,7	38,7	38,9	38,7
	Femmes	38,2	37,5	37,9	38,4
	Total	38,7	38,5	38,8	38,7
Employés	Hommes	40,9	41,5	41,6	41,1
	Femmes	42,3	40,6	40,4	40,5
	Total	41,4	41,2	41,3	40,9
Total	Hommes	39,9	40,3	40,6	40,1
	Femmes	41,7	40,1	39,9	40,2
	Total	40,4	40,3	40,5	40,2
<b>Temps partiel</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Ouvriers	Hommes	28,8	30,9	30,8	29,9
	Femmes	27,8	28,3	28,5	24,7
	Total	28,4	29,9	29,8	27,6
Employés	Hommes	31,2	32,1	31,0	30,8
	Femmes	31	32,0	31,9	30,3
	Total	31,1	32,0	31,5	30,5
Total	Hommes	29,9	31,5	30,9	30,4
	Femmes	30,3	31,3	31,2	29,2
	Total	30,1	31,4	31,1	29,7
<b>Total</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Ouvriers	Hommes	37,9	38,1	38,4	38,1
	Femmes	34,9	35,2	35,5	33,4
	Total	37,5	37,7	37,9	37,6
Employés	Hommes	40,3	41,1	40,9	40,5
	Femmes	39,9	38,8	38,3	38,2
	Total	40,1	40,2	40,0	39,7
Total	Hommes	39,2	39,8	40,0	39,5
	Femmes	39,1	38,2	37,8	37,5
	Total	39,2	39,4	39,4	39,0

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

### **3.3 Emplois permanents et temporaires**

Les données reprises ci-après établissent une distinction entre emplois permanents et emplois temporaires. Un emploi peut être considéré comme temporaire s'il est entendu entre l'employeur et le salarié que la fin du contrat de travail est déterminée par des conditions objectives telle qu'une date précise, l'achèvement d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé temporairement.

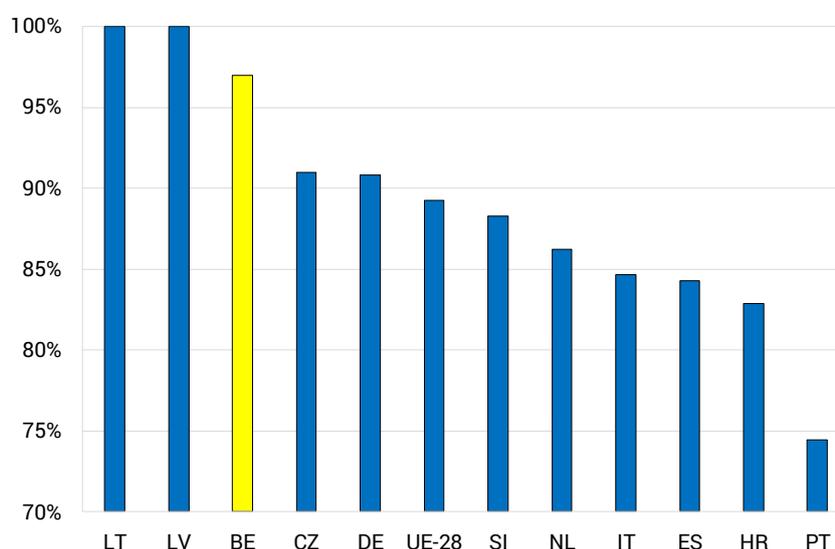
La part des emplois fixes chez les hommes a légèrement diminué (passant de 95,9% en 2019 à 94,4% en 2020) et a augmenté chez les femmes (de 90,9% à 95,2%). En 2020, 88,5% des ouvriers ont un emploi permanent contre 97,7% des employés. Les emplois temporaires concernaient davantage les postes féminins jusqu'en 2019. Ce n'est désormais plus le cas.

**Tableau 3-4 : Emplois permanents et temporaires dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22)**

	Emplois permanents			Emplois temporaires		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2017	92,8%	77,3%	88,3%	7,2%	22,7%	11,7%
2018	94,1%	78,9%	89,6%	5,9%	21,1%	10,4%
2019	95,9%	90,9%	94,5%	4,1%	9,1%	5,5%
2020	94,4%	95,2%	94,6%	5,6%	4,8%	5,4%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Au sein de l'Union européenne, le secteur de la chimie belge occupe une position assez forte, si l'on fait abstraction des pays d'Europe de l'Est, en ce qui concerne le nombre de travailleurs sous contrat à durée indéterminée (94,4%) ; c'est plus élevé qu'en Allemagne et aux Pays-Bas. La part des emplois fixes dans la chimie néerlandaise reste parmi les plus basses d'Europe.

**Graphique 3-3 : Part des salariés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans les secteurs européens de la chimie en 2019 (NACE 20-21-22)**

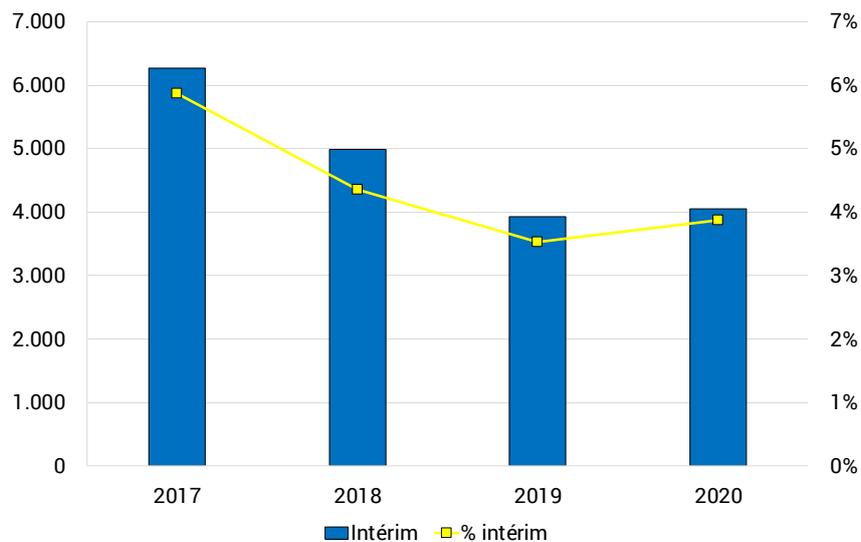
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)<sup>8</sup>

### 3.3.1 Travail intérimaire

Le travail intérimaire a augmenté en 2020 (par rapport à 2019), tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs, à 4.049 intérimaires (soit 3,9% de l'emploi total dans le secteur). Il reste cependant inférieur au pourcentage et chiffres absolus de 2018.

En 2017, par contre, 6.272 intérimaires travaillaient dans le secteur de la chimie, ce qui représentait encore 5,9% de l'emploi total dans ce secteur.

<sup>8</sup> Les dernières bases de données fournies par Eurostat contiennent beaucoup de données manquantes. Nous avons gardé dans le graphique uniquement les pays avec les données les plus complètes possibles. Même comme cela, Eurostat met en garde contre le peu de fiabilité des données et recommande de d'être prudents dans leur interprétation.

**Graphique 3-4 : Nombre d'intérimaires dans la chimie entre 2017 et 2020 (NACE 20-21-22)**

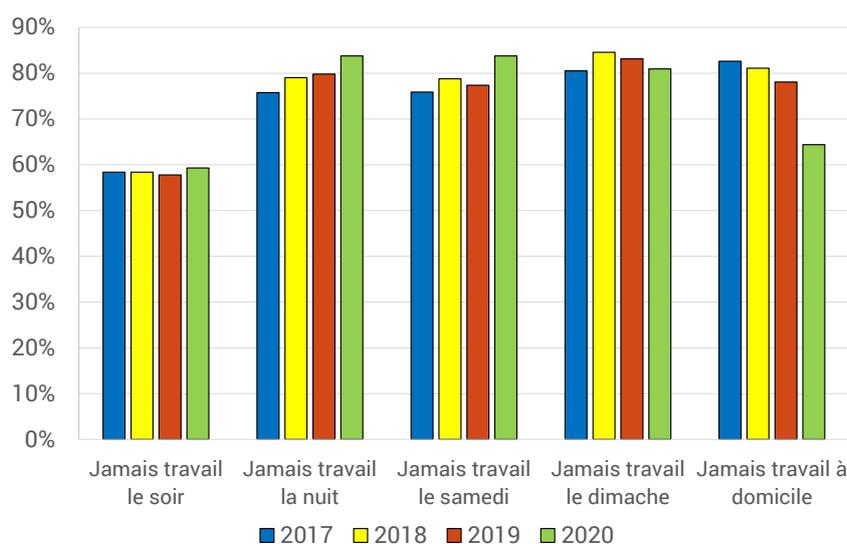
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

### 3.4 Travail atypique

L'enquête sur les forces de travail fournit des précisions intéressantes sur l'importance des différentes facettes du travail atypique, à savoir le travail le soir, de nuit, le samedi, le dimanche et le travail à domicile.

Les réponses des personnes ayant participé à l'enquête ont, comme pour les enquêtes précédentes, été réparties pour chacune des catégories en trois groupes : celles qui travaillent habituellement, parfois ou jamais dans ce régime de travail. Pour des raisons de lisibilité, nous nous limiterons à comparer pour chacun des types de travail atypique la situation dans l'industrie chimique belge à celle qui prévaut dans le même secteur des trois pays limitrophes (Allemagne, France, Pays-Bas) et en moyenne en Europe.

On peut constater que le pourcentage de salariés (hommes et femmes) qui déclarent ne jamais travailler dans des conditions atypiques (soir, nuit, samedi, dimanche et à domicile) reste assez stable de 2017 à 2019 et augmente légèrement en 2020 (voir tableau 3-5), sauf en ce qui concerne le travail le dimanche et le travail à domicile. Ce dernier phénomène est très certainement à mettre en lien avec la crise sanitaire qui a sévi à partir de mars 2020.

**Graphique 3-5 : Le travail atypique dans la chimie (NACE 20-21-22)**

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

**Tableau 3-5 : Le travail le soir dans la chimie (NACE 20-21-22)**

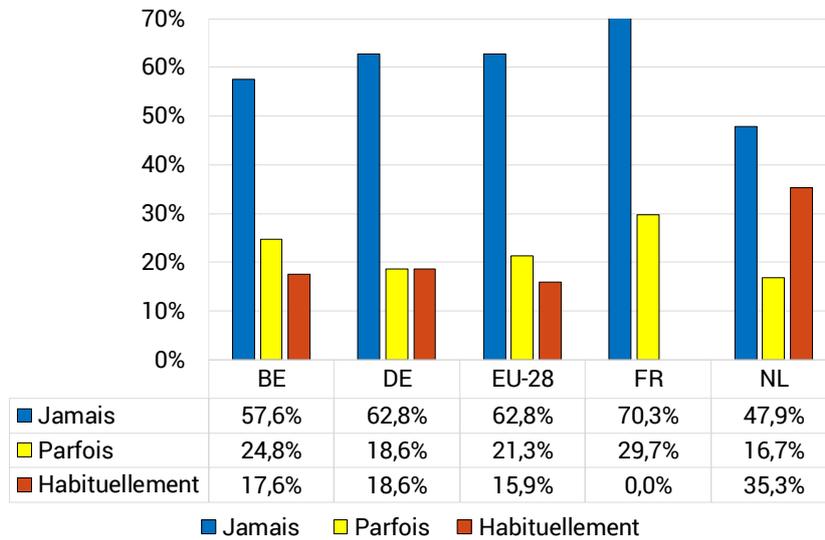
	2017	2018	2019	2020
<b>Hommes</b>				
Toujours	2,5%	2,3%	2,8%	1,5%
Habituellement	17,4%	11,3%	17,0%	14,5%
Parfois	26,5%	33,5%	28,4%	34,0%
Jamais	53,7%	52,8%	51,9%	50,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Femmes</b>				
Toujours	6,5%	1,3%	2,9%	0,8%
Habituellement	3,2%	6,2%	8,8%	9,2%
Parfois	18,3%	19,0%	16,3%	7,0%
Jamais	72,0%	73,4%	72,1%	82,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Total</b>				
Toujours	3,4%	2,1%	2,8%	1,3%
Habituellement	14,1%	10,0%	14,6%	13,0%
Parfois	24,6%	29,6%	24,9%	26,4%
Jamais	57,9%	58,4%	57,8%	59,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Une comparaison par rapport à la situation constatée dans les pays voisins montre qu'en 2019, la part du personnel qui ne travaille jamais le soir est à peu près similaire en Belgique et en Allemagne. Les Pays-Bas ont la plus grande proportion de salariés travaillant le soir et la France la plus petite.

Nous observons aussi que l'industrie chimique néerlandaise se distingue par un très grand nombre de travailleurs qui déclarent travailler le soir habituellement (35,3%) et que ce chiffre est le plus bas dans le secteur de la chimie en France (0%). La petite proportion de travailleurs travaillant habituellement le soir est toutefois partiellement compensé par une proportion supérieure de travailleurs qui déclarent travailler parfois le soir en France et en Belgique (respectivement 29,7% et 24,8%) par rapport à environ 18,6% en Allemagne et 16,7% aux Pays-Bas<sup>9</sup>.

**Graphique 3-6 : Part du travail le soir dans la chimie européenne en 2019 (NACE 20-21-22)**



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

En Belgique, plus de 80% des salariés ne travaillent jamais le week-end dans la chimie. La part de ceux qui travaillent toujours ou habituellement en soirée ou de nuit dans le secteur de la chimie a diminué (de 24,6% en 2019 à 18,1% en 2020). Spécifiquement en ce qui concerne le travail de nuit, on est passé de 7,1% en 2019 à 3,7% en 2020 de salariés travaillant toujours ou habituellement (au moins la moitié de leur temps de travail) de nuit.

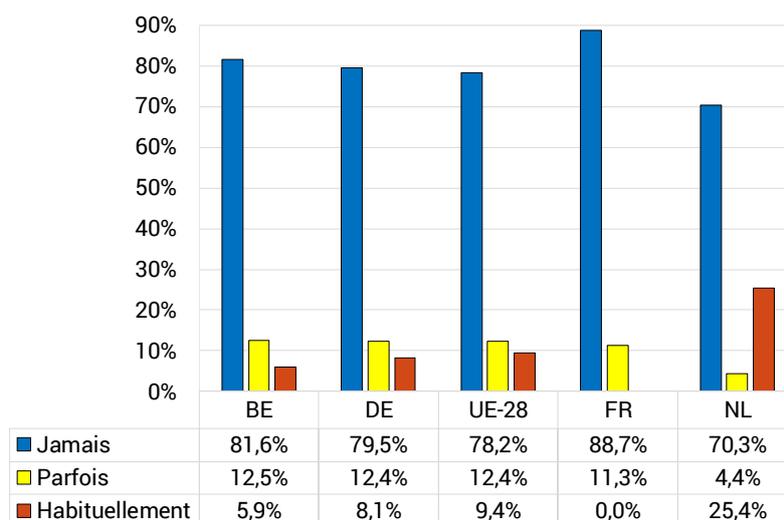
<sup>9</sup> Les données disponibles chez Eurostat pour 2019 sont particulièrement peu complètes et donc peu fiables. Il s'agit d'être prudents dans leur interprétation.

Tableau 3-6 : Le travail de nuit dans la chimie (NACE 20-21-22)

Travail de nuit	2017	2018	2019	2020
<b>Hommes</b>				
Jamais	71,2%	52,8%	75,0%	78,3%
Parfois	18,4%	33,5%	17,0%	16,8%
Habituellement	6,2%	11,3%	5,2%	3,6%
Toujours	4,2%	2,3%	2,8%	1,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Femmes</b>				
Jamais	92,5%	73,4%	91,6%	97,7%
Parfois	1,0%	19,0%	3,3%	1,5%
Habituellement	0,0%	6,2%	2,2%	0,8%
Toujours	6,5%	1,3%	2,9%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Total</b>				
Jamais	76,2%	58,4%	79,8%	83,8%
Parfois	14,3%	29,6%	13,0%	12,5%
Habituellement	4,8%	10,0%	4,3%	2,8%
Toujours	4,8%	2,1%	2,8%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Il ressort du graphique ci-dessous que l'importance du travail de nuit dans la chimie belge demeure limitée comparativement à ce que l'on observe dans les pays voisins. La part des travailleurs qui travaillent habituellement la nuit y est en effet de 5,9%, pour 25,4% dans le secteur aux Pays-Bas, 8,1% en Allemagne et 9,4% en moyenne dans l'Union européenne.

Graphique 3-7 : Part du travail de nuit dans la chimie européenne en 2019 (NACE 20-21-22)<sup>10</sup>

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

<sup>10</sup> Les données disponibles chez Eurostat pour 2019 sont particulièrement peu complètes et donc peu fiables. Il s'agit d'être prudents dans leur interprétation.

L'évolution du travail le week-end est orientée vers le bas en 2020, aussi bien en ce qui concerne les salariés qui travaillent habituellement le week-end que ceux qui travaillent toujours le week-end (9,9% pour le travail le samedi et 8,6% pour le travail le dimanche). Sur l'ensemble des salariés, 80,9% disent ne jamais travailler le samedi, et davantage encore le dimanche (85,1%).

**Tableau 3-7 : Le travail le samedi dans la chimie (NACE 20-21-22)**

Travail le samedi	2017	2018	2019	2020
Jamais	75,4%	78,4%	77,4%	80,9%
Parfois	11,1%	11,6%	11,2%	9,2%
Habituellement	11,1%	8,5%	9,2%	7,8%
Toujours	2,4%	1,5%	2,3%	2,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

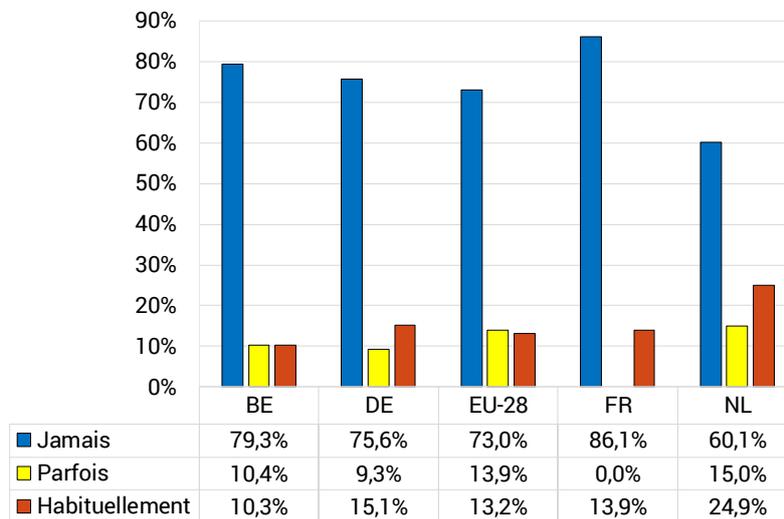
**Tableau 3-8 : Le travail le dimanche dans la chimie (NACE 20-21-22)**

Travail le dimanche	2017	2018	2019	2020
Jamais	80,5%	84,5%	83,1%	85,1%
Parfois	7,9%	7,5%	7,2%	6,4%
Habituellement	8,6%	7,2%	8,6%	6,3%
Toujours	3,1%	0,8%	1,0%	2,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Il ressort des graphiques ci-dessous que le travail le week-end est peu répandu dans les secteurs de la chimie belge, française et allemande par rapport à l'industrie chimique néerlandaise.

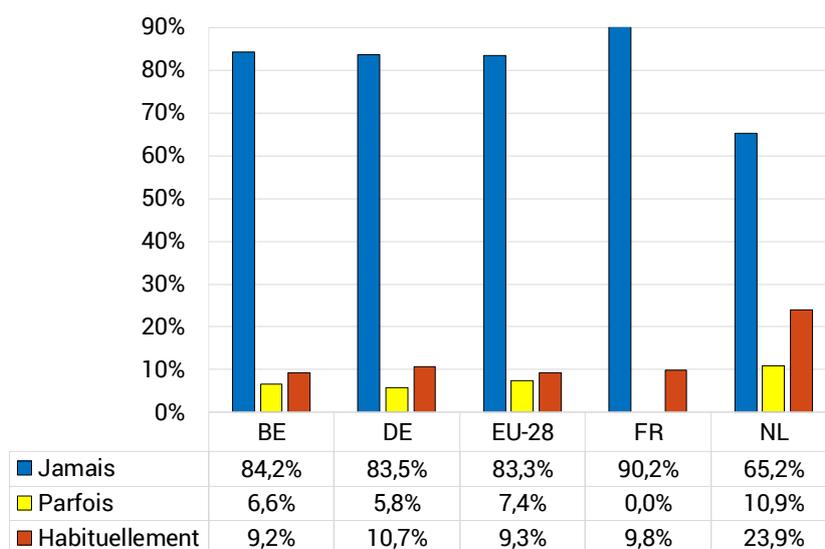
**Graphique 3-8 : Part du travail le samedi dans les secteurs européens de la chimie en 2019<sup>11</sup>**



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

<sup>11</sup> Les données disponibles chez Eurostat pour 2019 sont particulièrement peu complètes et donc peu fiables. Il s'agit d'être prudents dans leur interprétation.

Graphique 3-9 : Part du travail le dimanche dans les secteurs européens de la chimie en 2019



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Alors que jusqu'en 2019 on ne rencontrait pratiquement aucun salarié travaillant habituellement à domicile, les pratiques ont beaucoup évolué suite à la crise sanitaire liée au COVID-19. Le travail à domicile occasionnel (« parfois ») et l'absence de travail à domicile (« jamais ») ont tous les deux fortement diminué et cela de manière plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Alors que en 2019 les hommes étaient proportionnellement plus nombreux à travailler à domicile (toujours ou habituellement), en 2020 les femmes ont été proportionnellement plus nombreuses à déclarer travailler à domicile. Près de 65% des salariés continuent cependant de ne pas pratiquer le travail à domicile.

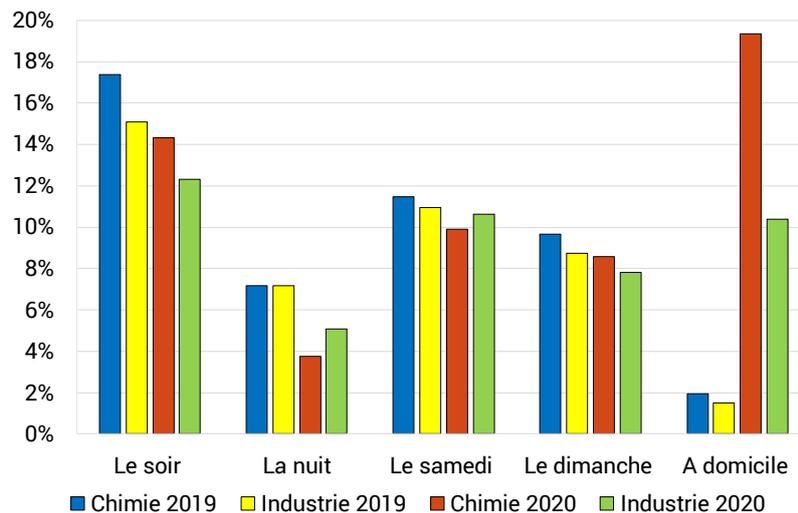
Tableau 3-9 : Le travail à domicile dans la chimie (NACE 20-21-22)

Travail à domicile	2017	2018	2019	2020
<b>Hommes</b>				
Jamais	83,4%	84,1%	80,1%	69,2%
Parfois	12,3%	14,7%	17,4%	16,5%
Habituellement	3,7%	0,8%	1,8%	8,1%
Toujours	0,6%	0,5%	0,7%	6,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Femmes</b>				
Jamais	75,0%	71,3%	73,1%	52,2%
Parfois	21,8%	23,6%	26,4%	15,8%
Habituellement	3,2%	3,2%	0,0%	16,8%
Toujours	0,0%	2,0%	0,5%	15,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Total</b>				
Jamais	81,4%	80,6%	78,1%	64,4%
Parfois	14,5%	17,1%	20,0%	16,3%
Habituellement	3,6%	1,4%	1,3%	10,6%
Toujours	0,5%	0,9%	0,7%	8,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Pour conclure ce chapitre, nous avons comparé la situation dans l'industrie chimique à celle qui prévaut en moyenne dans l'ensemble des industries manufacturières belges. La situation de l'industrie chimique par rapport à l'industrie dans son ensemble semble avoir assez radicalement changé entre 2019 et 2020. Le travail de nuit et le samedi est désormais plus répandu. L'écart en ce qui concerne le travail à domicile (bien qu'il ait augmenté partout) s'est fort creusé. Les différences sont les plus petites pour le travail le week-end.

**Graphique 3-10 : Part des travailleurs qui travaillent habituellement le soir, la nuit, le week-end ou à domicile dans l'industrie chimique et dans les industries manufacturières en 2019 et 2020**



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

### 3.5 Horaire de travail

Les enquêtes sur les forces de travail donnent également plus de précisions sur les types d'horaire de travail. On peut ainsi opérer une distinction entre les travailleurs qui ont des temps de travail « identiques », et qui sont donc considérés comme « normaux », et ceux qui ont un horaire de travail spécial (par exemple, le travail en deux, trois ou quatre équipes, les horaires variables volontaires ou imposés, les horaires décalés ou coupés).

#### 3.5.1 Horaire identique

La part des salariés dans le secteur de la chimie qui sont soumis à un « horaire identique » - c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation d'arriver à leur travail à une heure précise et qui quittent le travail à une heure précise - est de 63,5% dans le secteur de la chimie en 2020. En 2018 cette part s'élevait à 64,9%. La différence entre ouvriers et employés est grande. Chez les ouvriers, 34,1% travaillent dans un régime à horaire identique en 2020, pour 77,8% parmi les employés (en 2018 ces chiffres étaient 44,6% chez les ouvriers et 76,7% pour les employés).

#### 3.5.2 Travail posté en équipes

Les horaires de travail particuliers sont courants et leur forme la plus répandue est le travail posté en équipes : en 2020, celui-ci représentait 23% de l'emploi total dans la chimie, en léger retrait par rapport à 2019 (23,4%) mais en augmentation par rapport à 2018 (21,6%) et 2017 (22,8%). Une répartition par statut professionnel montre toutefois que ce sont les ouvriers qui sont concernés au premier chef par ce type de régime de travail. En 2020, 58% des ouvriers et 63,5% des ouvrières travaillaient en équipes (une forte augmentation par rapport à 2019, qui peut être expliquée par l'organisation du

travail pendant la crise du coronavirus), pour 8,5% des employés et 1,3% des employées. En 2018, 48,8% des ouvriers et ouvrières travaillaient en équipes, pour 5,8% des employés et employées.

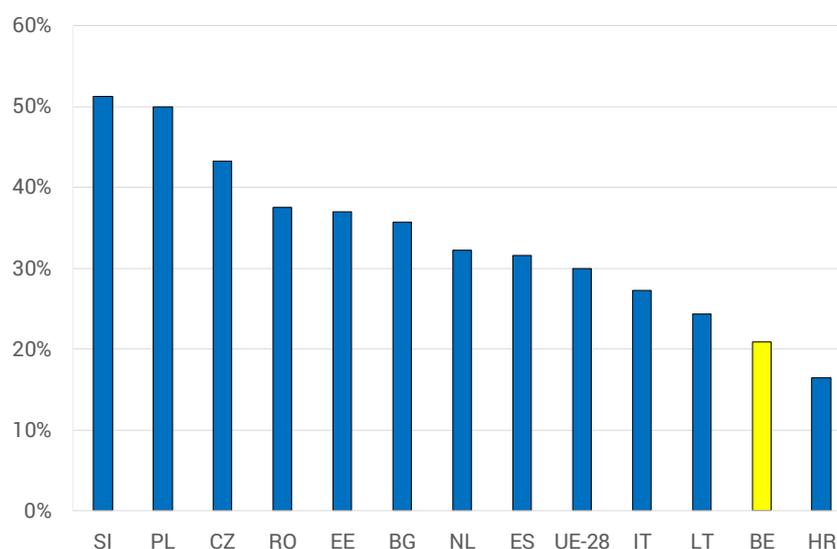
**Tableau 3-10 : Évolution du travail posté en équipes dans la chimie (NACE 20-21-22)**

		2019	2020
Ouvriers	Hommes	51,2%	58,0%
	Femmes	53,4%	63,5%
	Total	51,6%	58,5%
Employés	Hommes	10,7%	8,5%
	Femmes	4,5%	1,3%
	Total	8,5%	5,8%
Total	Hommes	27,0%	29,0%
	Femmes	14,6%	7,9%
	Total	23,4%	23,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

En 2019, la part des travailleurs en équipes dans le secteur de la chimie belge était l'une des plus basses d'Europe (20,8%). Elle était de 32,2% aux Pays-Bas, de 27,3% en Allemagne et de 26,1% en France. La moyenne européenne est de 29,9%. Par rapport à 2018, la part des travailleurs en équipe dans le secteur de la chimie a augmenté (elle était de 19,1% en 2018) alors que la moyenne européenne, elle, a baissé (elle s'élevait à 31,2% en 2018).

**Graphique 3-11 : Part du travail posté en équipes dans les secteurs européens de la chimie en 2019 (NACE 20-21-22)<sup>12</sup>**



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

<sup>12</sup> Les dernières données disponibles chez Eurostat sont très peu complètes et donc peu fiables. Nous avons gardé dans le graphique uniquement les pays avec les données les plus complètes possible. Même comme cela, Eurostat met en garde contre le peu de fiabilité des données et recommande de d'être prudents dans leur interprétation.

### 3.5.3 Horaire variable et horaire décalé ou coupé

Les données plus détaillées concernant l'organisation du travail démontrent que les horaires variables (choisis) n'existent pas dans le secteur pour ce qui est des ouvriers. En comparaison, 11,3% des employés choisissent de travailler à horaire variable en 2020. En revanche, 3,9% des ouvriers et 1,5% des employés travaillent dans un régime d'heures de travail flexibles imposé. Par ailleurs, 1,6% des ouvriers dans le secteur de la chimie sont soumis à un horaire décalé ou coupé (en 2018, 2,0% des ouvriers et 3,7% des employés travaillaient dans un régime d'heures de travail flexibles imposé et 2,4% des ouvriers dans le secteur de la chimie étaient soumis à un horaire décalé ou coupé).

Tableau 3-11 : Horaire de travail en 2020 (NACE 20-21-22)

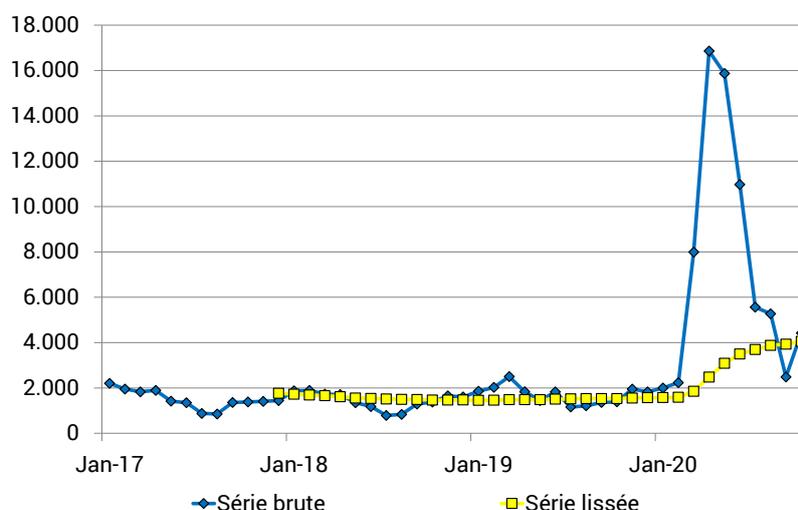
<b>Ouvriers</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Travail posté en 2 équipes	31,4%	63,5%	34,4%
Travail posté en 3 équipes	15,2%	0,0%	13,8%
Travail posté en 4 équipes ou +	11,4%	0,0%	10,3%
Horaire flexible imposé	4,3%	0,0%	3,9%
Horaire décalé ou coupé	1,8%	0,0%	1,6%
Autre type d'horaire	2,0%	0,0%	1,8%
Horaire identique	33,9%	36,5%	34,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Employés</b>			
<b>Employés</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Travail posté en 2 équipes	2,1%	1,3%	1,8%
Travail posté en 3 équipes	4,9%	0,0%	3,0%
Travail posté en 4 équipes ou +	1,5%	0,0%	0,9%
Horaire variable choisi	8,9%	15,3%	11,3%
Horaire flexible imposé	1,5%	1,6%	1,5%
Autre type d'horaire	3,4%	3,8%	3,5%
Horaire identique	77,7%	78,0%	77,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Ouvriers + employés</b>			
<b>Ouvriers + employés</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Travail posté en 2 équipes	14,3%	7,9%	12,5%
Travail posté en 3 équipes	9,2%	0,0%	6,6%
Travail posté en 4 équipes ou +	5,6%	0,0%	4,0%
Horaire variable choisi	5,2%	13,7%	7,6%
Horaire flexible imposé	2,7%	1,4%	2,3%
Horaire décalé ou coupé	0,7%	0,0%	0,5%
Autre type d'horaire	2,8%	3,4%	3,0%
Horaire identique	59,5%	73,6%	63,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur base de l'EFT (Statistics Belgium)

### 3.6 Chômage temporaire

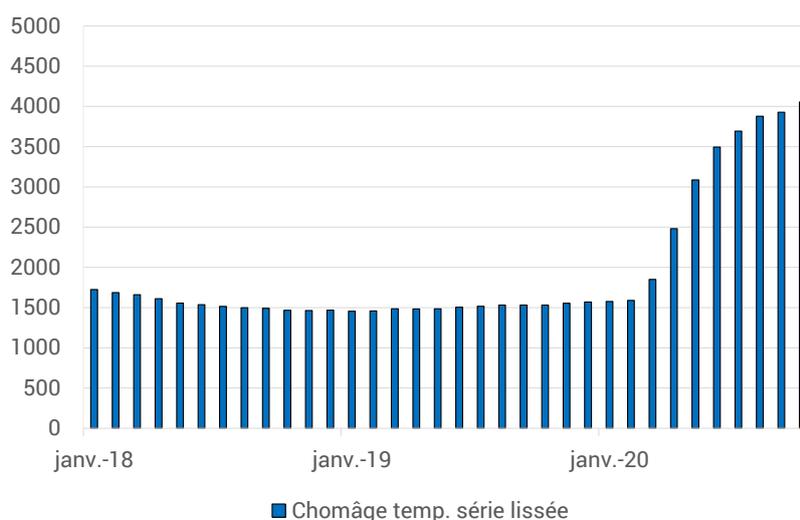
Les graphiques ci-dessous indiquent que le chômage temporaire dans le secteur de la chimie, mesuré d'après les données lissées (sur deux ans, de manière à atténuer un peu l'influence des données extraordinaires enregistrées pendant le confinement, entre mars et juillet 2020), tend à se stabiliser dans les derniers mois (légère hausse) de 2020 après la forte hausse provoquée par les mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire. Alors qu'en avril 2019 1.835 salariés ont été enregistrés en chômage temporaire, en avril 2020 (au « pic » de la crise sanitaire) ils étaient 16.859. Un grand nombre d'entre eux est actif dans la transformation des matières plastiques (hors caoutchouc) et dans l'industrie chimique ; dans une moindre mesure dans l'industrie pharmaceutique. Les données brutes enregistrées présentent toutefois des fluctuations brusques.

**Graphique 3-12 : Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie**



Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques après vérification du chômage temporaire de l'ONEM

**Graphique 3-13 : Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie**



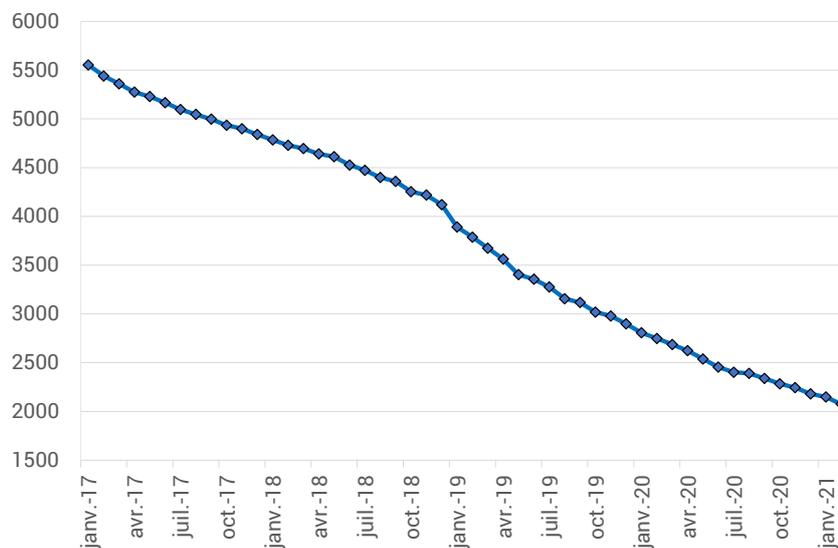
Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONEM et de l'ICN

Avant la crise sanitaire, le chômage temporaire était pour plus de 90% de nature économique. Pendant la crise sanitaire, la principale cause de chômage temporaire est devenue la force majeure. En effet, le gouvernement fédéral a mis en place une procédure de chômage temporaire spéciale : jusqu'au 31.12.2021, le chômage temporaire dû au coronavirus peut être considéré comme du chômage temporaire pour force majeure corona. Après une quasi-absence de chômage temporaire pour causes économiques à partir d'avril 2020, en octobre 2020, le chômage temporaire pour raisons économiques et pour force majeure corona étaient plus ou moins équivalents.

Les autres facteurs sont les fermetures collectives et la « suspension de crise pour employés ».

### 3.7 Régime de chômage avec complément d'entreprise

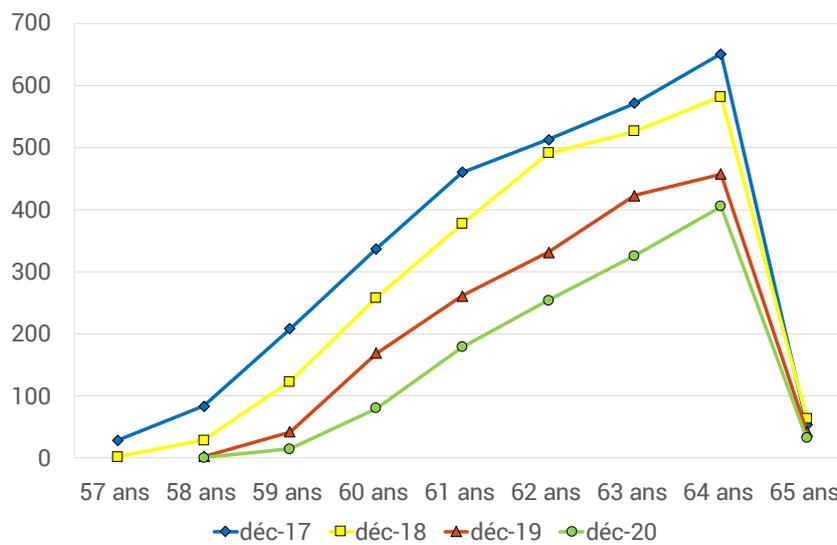
Graphique 3-14 : Les chômeurs en RCC dans le secteur de la chimie



Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

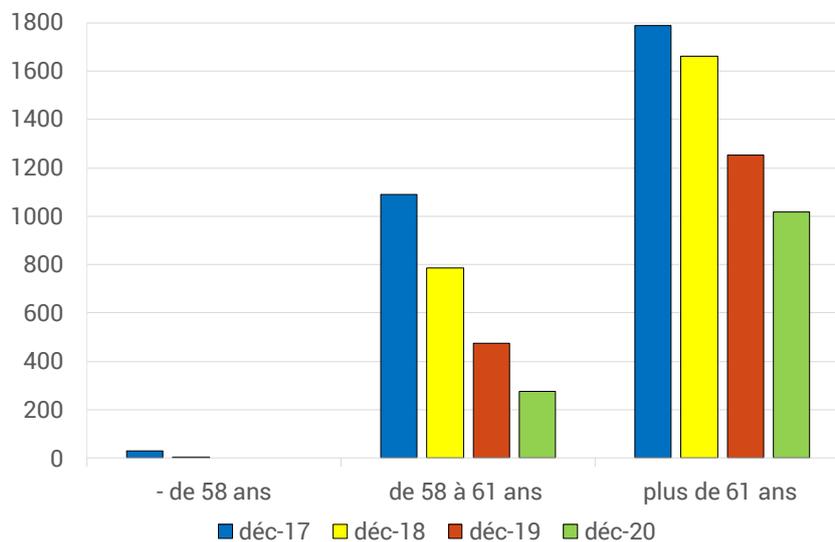
Le graphique ci-dessus montre l'évolution mensuelle du nombre de chômeurs en RCC (les anciens prépensionnés) dans le secteur de la chimie de 2017 à février 2021. Le nombre de chômeurs en RCC a connu une baisse continue durant cette période, qui a connu une accélération marquée (ralentie depuis) début 2019.

Dans les graphiques ci-dessous, nous avons comparé la répartition des chômeurs en RCC selon l'âge en 2017, 2018, 2019 et 2020. L'allure de la courbe, qui glisse vers la droite, illustre la baisse du nombre de chômeurs en RCC.

**Graphique 3-15 : Répartition du nombre de chômeurs en RCC en fonction de l'âge dans le secteur de la chimie**

Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

Le graphique ci-dessous indique également que le nombre de chômeurs en RCC âgés de moins de 58 ans retombe à zéro, conformément aux objectifs du Pacte de solidarité entre les générations. De même, la part du groupe des 58 à 61 ans et celle des chômeurs en RCC âgés de plus de 61 ans continuent de reculer.

**Graphique 3-16 : Répartition du nombre de chômeurs en RCC selon la catégorie d'âge dans le secteur de la chimie**

Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

### 3.8 Interruptions de carrière et crédit-temps

L'interruption de carrière et le crédit-temps sont des « systèmes » qui offrent aux travailleurs la possibilité de réduire ou de suspendre entièrement ou partiellement leur carrière professionnelle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'interruption de carrière a été remplacée par le « crédit-temps » dans le secteur privé.

Pendant la période de suspension du contrat de travail ou de réduction des prestations, les travailleurs ne reçoivent pas de salaire, mais ils bénéficient à titre de compensation d'une allocation mensuelle de l'ONEM. L'allocation octroyée varie en fonction de la nature de l'interruption de carrière (complète, à mi-temps, ...) et du régime de travail (à temps plein ou à mi-temps)<sup>13</sup>.

Le Rapport annuel 2020 de l'Office national de l'emploi n'indique aucune modification fondamentale dans cette matière<sup>14,15</sup>.

L'ONEM note qu'en 2020 8.637 personnes en moyenne dans le secteur de la chimie optent pour l'une ou l'autre formule d'aménagement du temps de travail. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2019. Cette augmentation est entièrement due aux congés thématiques (congé parental, congé palliatif et congé pour assistance médicale) (+ 800), ceux-ci représentant un gros tiers de l'ensemble des régimes. Le crédit-temps (réduction des prestations), en léger retrait en 2020 par rapport à fin 2019 (- 410), permet d'expliquer le solde. Il s'agit aussi ici de rappeler qu'un régime spécial de congé parental « corona » a été mis en place du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2020. Ce congé offrait la possibilité aux travailleurs en service depuis au moins un mois de réduire leurs prestations jusqu'à un mi-temps ou à 4/5ème temps<sup>16</sup> pour prendre soin de leur enfant ou d'un enfant placé de moins de 12 ans. La forte augmentation des congés thématiques en 2020 y est probablement liée.

---

<sup>13</sup> Il y a plusieurs régimes et exceptions. Voici les deux formules principales :

1. Crédit-temps en régime général sans motif : jusque fin 2014, les travailleurs qui comptaient au moins 5 ans de carrière comme salariés et au moins 2 ans d'ancienneté chez l'employeur pouvaient prétendre à une allocation pendant une durée d'un an :

- soit pendant maximum 12 mois de suspension complète ;
- soit pendant maximum 24 mois de suspension à mi-temps ;
- soit pendant maximum 60 mois de réduction d'1/5<sup>e</sup> temps ;
- ou une combinaison de ces systèmes jusqu'à concurrence d'un équivalent temps plein de 12 mois.

Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les travailleurs qui prennent un crédit-temps sans motif n'ont plus droit à une allocation. Le droit au congé « crédit-temps » continue néanmoins à exister pour l'instant (pour autant que la CCT 103 n'est pas adaptée).

2. Crédit-temps spécifique pour travailleurs âgés = emplois de fin de carrière : en exécution de l'accord de gouvernement du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les conditions d'accès aux emplois de fin de carrière (réduire les prestations de travail d'1/5<sup>e</sup> ou de moitié et bénéficier d'une allocation) ont été durcies. L'âge d'accès aux emplois de fin de carrière a été relevé de 50 à 55 ans et la condition de carrière de 20 à 25 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'âge auquel un travailleur a droit à une allocation a de nouveau été relevé. Le travailleur doit avoir 60 ans et au moins 25 ans de carrière et 2 ans d'ancienneté chez l'employeur. Un travailleur a encore le droit à un emploi de fin de carrière à partir de 55 ans, mais sans allocation ni assimilation pour le calcul des droits à la pension. Il existe toutefois une exception pour les travailleurs pratiquant un métier lourd. Jusqu'en 2014, ceux-ci avaient droit à une allocation dans le cadre d'un emploi de fin de carrière à partir de 50 ans ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce critère d'âge a été relevé à 55 ans.

À ces formules s'ajoutent le crédit-temps avec motif, comme le congé parental, le congé pour soins palliatifs et le congé pour assistance médicale. Pour ces formes de crédit-temps, l'ONEM verse encore des allocations d'interruption à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En raison de la modification introduite en 2002, le nombre de crédits-temps ne cesse d'augmenter et le nombre d'interruptions de carrière de diminuer depuis 2003. En 2012, la plupart des formes d'interruption de carrière ont quasiment disparu.

<sup>14</sup> [https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport\\_Annuel/2020/Rapport\\_annuel\\_FR\\_Vol2-BIS.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport_Annuel/2020/Rapport_annuel_FR_Vol2-BIS.pdf)

<sup>15</sup> Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ce sont le VDAB (pour la Région flamande), le FOREM (pour la Région wallonne), ACTIRIS (pour la Région de Bruxelles-Capitale) et l'ADG (pour la Communauté germanophone), et non plus l'ONEM, qui contrôlent la disponibilité des chômeurs dans leur ressort. Ce contrôle est réalisé dans le respect des dispositions du cadre normatif fédéral.

<sup>16</sup> A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les parents isolés et les parents d'enfants handicapés ont également pu prendre un congé parental corona à temps plein.

**Tableau 3-12 : Aménagement du temps de travail dans le secteur de la chimie (avec allocation)**

	Interruption de carrière *			Crédit-temps		Total
	Interruption complète	Interruption partielle	Congés thématiques	Interruption complète	Interruption partielle	
2017	1	2	2317	62	6015	8397
2018	0	3	2218	73	5815	8109
2019	0	2	2372	68	5805	8246
2020	0	2	3172	63	5400	8637

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'interruption de carrière dans le secteur privé a été remplacée par le « crédit-temps ».

Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

## 4 Mobilité des travailleurs dans le secteur de la chimie

### 4.1 Travailleurs frontaliers

Le nombre de travailleurs frontaliers dans le secteur de la chimie est resté stable ces dernières années. La majorité des travailleurs frontaliers est de sexe masculin et a le statut d'ouvrier.

Tableau 4-1 : Évolution du nombre de travailleurs frontaliers au cours de ces dernières années dans le secteur de la chimie

	Employées	Employés	Total Employés	Ouvrières	Ouvriers	Total Ouvriers	Total Frontaliers
2019	301	964	1265	116	1547	1663	2928
2020	320	1001	1321	136	1534	1670	2991

Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONSS

Les données indiquent que 70,1% des travailleurs frontaliers proviennent de la France, 25,1% des Pays-Bas, 2% de l'Allemagne et presque 3% de l'ensemble des autres pays.

Tableau 4-2 : Pays d'origine des travailleurs frontaliers en 2020-4

Pays	Employés			Ouvriers			Total
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Allemagne	16	27	43	1	15	16	59
France	183	557	740	116	1240	1356	2096
Pays-Bas	96	368	464	16	270	286	750
Autres pays	25	49	74	3	9	12	86

Pays	Employés			Ouvriers			Total
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Allemagne	0,5%	0,9%	1,4%	0,0%	0,5%	0,5%	2,0%
France	6,1%	18,6%	24,7%	3,9%	41,5%	45,3%	70,1%
Pays-Bas	3,2%	12,3%	15,5%	0,5%	9,0%	9,6%	25,1%
Autres pays	0,8%	1,6%	2,5%	0,1%	0,3%	0,4%	2,9%

Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONSS

## 5 Fonctions critiques

Les fonctions critiques sont des fonctions qui sont relativement plus difficiles à pourvoir que d'autres.

Pour le VDAB (Service flamand pour l'emploi), trois causes possibles existent :

- Pénurie quantitative : l'enseignement produit trop peu de nouveaux diplômés, par exemple parce que trop peu d'étudiants choisissent l'orientation requise ou parce qu'aucune formation scolaire n'existe.
- Pénurie qualitative : les candidats ne disposent pas des capacités demandées.
- Circonstances de travail précises : travail le week-end, bas salaire, travail pénible, stress...

Le VDAB a publié son rapport « Knelpuntberoepen in Vlaanderen 2021<sup>17</sup> » décrivant les fonctions critiques. Il indique aussi si le problème est d'ordre quantitatif ou qualitatif, et si des conditions de travail spécifiques contribuent aux déficits.

Pour les secteurs de la chimie et des plastiques, le VDAB relève cinq fonctions critiques :

- Opérateur (m/f) d'installations énergétiques et pétrochimiques
- Opérateur (m/f) d'installations dans l'industrie chimique
- Opérateur (m/f) d'installations dans l'industrie pharmaceutique
- Régleur (m/f) de machines de traitement de matières plastiques
- Collaborateur (m/f) de production de matières plastiques

Tous ces métiers de la chimie et des plastiques connaissent des déficits tant quantitatifs que qualitatifs. On pointe aussi dans tous ces cas l'impact des conditions de travail spécifiques (c.-à-d. qu'il y a suffisamment de demandeurs d'emploi mais qu'en raison des conditions de travail spécifiques, ils ne se mettent pas à disposition pour les postes vacants, peut-être en raison du travail posté en équipe, du salaire, du travail malsain ou physiquement lourd, du stress, d'un statut atypique, ...).

Pour la Wallonie, le Forem a également publié sa liste des « Fonctions critiques et métiers en pénurie 2021 ». Les secteurs de la chimie, des sciences de la vie et des plastiques-caoutchouc n'y sont pas évoqués explicitement, mais plusieurs métiers correspondent à l'inventaire du VDAB (opérateur sur appareils de transformation physique ou chimique, technicien de production des industries de process, technicien de laboratoire de contrôle, technicien de validation/qualification, technicien de laboratoire de recherche, responsable des affaires réglementaires). Le Forem détecte ces tensions via des statistiques complétées par l'avis d'experts<sup>18</sup>.

Pour la Région de Bruxelles-capitale, ACTIRIS n'établit pas une liste des métiers en pénurie mais une « liste des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main d'œuvre »<sup>19</sup>. Par ailleurs, sur le site du SIEP (service d'information sur les études et les professions), on retrouve les métiers suivants marqués comme « en pénurie » ou en « fonction critique » à Bruxelles, en Wallonie et/ou en région germanophone :

- Ingénieur.e de production en industrie chimique et biopharmaceutique (BXL, GERM et WAL)
- Ingénieur.e en chimie (BXL, GERM et WAL)
- Opérateur.rice/technicien.ne de production en industrie chimique (BXL et WAL)
- Responsable QHSSE (BXL et WAL)
- Technicien.ne de laboratoire QC (BXL et WAL)

Au-delà de ces métiers spécifiques au secteur de la chimie, le VDAB, le FOREM et ACTIRIS citent également toute une série de métiers en pénurie (comme par exemple d'autres métiers techniques ou informatiques) qui existent aussi dans les secteurs de la chimie et des plastiques.

<sup>17</sup> <https://www.vdab.be/sites/default/files/media/files/Knelpuntberoepen%202021.pdf>

<sup>18</sup> [https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/CP\\_Forem-liste-penuries.pdf](https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/CP_Forem-liste-penuries.pdf)

<sup>19</sup> <https://blog.siep.be/wp-content/uploads/2015/09/m%C3%A9tiers-en-p%C3%A9nurie-2020-2021.pdf>

## 6 Conclusion

L'année 2020 a été marquée par des événements exceptionnels. En effet, en février 2020 le Brexit est entré en vigueur et a sensiblement impacté les exportations vers et les importations depuis le Royaume-Uni. Mars 2020 a quant à lui marqué le début de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a fortement chamboulé la société dans son ensemble et a eu un impact aussi bien sur les résultats économiques des entreprises que sur l'organisation du travail.

### *L'emploi dans le secteur de la chimie belge*

En 2020, le secteur de la chimie belge employait 96.300 salariés. Si l'on ajoute les indépendants, 96.800 personnes étaient occupées dans le secteur en 2020. Avec 18,7% de l'emploi, le secteur de la chimie dans son ensemble est le deuxième secteur industriel en termes d'emploi dans le pays, derrière l'alimentation. Durant la période 1997-2020, le volume de l'emploi dans le secteur a augmenté de 3% (2.800 emplois), tandis que l'industrie perdait 22,7% (151 800 emplois). La part des indépendants dans l'emploi total est très réduite.

66,7% de l'emploi dans le secteur de la chimie se situe en Flandre, 30,8% en Wallonie et 2,5% à Bruxelles.

Nous distinguons trois grands secteurs : la chimie, la pharmacie (sciences de la vie) et les plastiques-caoutchouc. Le secteur de la chimie est le plus important en termes d'emploi, suivi par la pharmacie et les plastiques-caoutchouc. Au sein de chacun de ces secteurs, la « chimie organique de base » est le principal secteur de la chimie, la « production de médicaments » le principal de la pharmacie et la « production d'articles en plastique » le principal dans les plastiques-caoutchouc.

Le secteur se composait de 1 254 entreprises fin 2019 : 40,2% étaient des petites entreprises employant moins de 10 travailleurs, 43,5% de 10 à 99 travailleurs et 16,3% de 100 travailleurs et plus. L'emploi est concentré dans une grande mesure (environ 82,2%) dans ce dernier groupe.

### *Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge*

Avec une part de 40,4% de l'emploi en 2020, les ouvriers sont proportionnellement moins nombreux dans le secteur de la chimie que dans l'ensemble de l'industrie (58,9%). Les femmes occupent 29% des emplois, un chiffre qui est supérieur à celui de l'ensemble de l'industrie (23,9%). Elles représentent 36,5% des postes d'employé et 17,8% des postes d'ouvrier, contre respectivement 36,1% et 15,4% dans l'industrie.

En 2020, 10,9% des salariés sont peu qualifiés, 35,9% moyennement qualifiés et 53,2% très qualifiés. Par rapport à 2018, la part des hautement qualifiés a augmenté aux dépens des moyennement qualifiés. Le secteur présente un niveau de qualification supérieur à celui de l'industrie et du reste de l'économie. En comparaison avec les pays voisins, la Belgique emploie une grande proportion de travailleurs très qualifiés. En Allemagne, c'est le groupe des moyennement qualifiés qui pèse le plus lourd.

La courbe de la structure d'âge en 2020 s'écarte légèrement de celle de l'économie dans son ensemble pour la catégorie des 35 à 54 ans, plus fortement représentée. L'ancienneté moyenne dans le secteur de la chimie connaît un léger recul, de 12,6 ans en 2019 à 12,3 ans en 2020. L'ancienneté est environ aussi élevée dans l'industrie prise dans son ensemble (12 ans) et légèrement inférieure dans l'économie entière (10 ans).

### **Organisation du travail dans le secteur de la chimie**

Le travail à temps partiel était limité à 11,8% de l'emploi total du secteur en 2020. En comparaison avec 2019 (11,6%), la part du travail à temps partiel a légèrement augmenté.

La répartition par sexe et statut professionnel montre que 25,6% des femmes travaille à temps partiel. En 2020, 22,6% des employées et 42,3% des ouvrières étaient occupées à temps partiel, alors que pour les hommes, la proportion se limitait à 6,1% pour les employés et à 6,9% pour les ouvriers. La part du travail à temps partiel augmente pour les ouvriers et ouvrières et diminue pour les employés et employées par rapport à 2019.

Selon les données centralisées par Eurostat, le travail à temps partiel n'existe pas dans le secteur de la chimie de nombreux pays d'Europe. Il se rencontre le plus dans certains pays d'Europe de l'Ouest, les Pays-Bas en tête.

Selon l'enquête sur les forces de travail, un salarié du secteur en Belgique travaillait en moyenne 39 heures par semaine en 2020 ; pour les travailleurs à temps plein, cette durée était de 40,2 et pour les travailleurs à temps partiel 29,7 heures par semaine. Les employés à temps plein et à temps partiel travaillent plus longtemps que les ouvriers.

La situation n'a pas fortement changé en 2020 par rapport à 2019. Le temps de travail hebdomadaire a très légèrement diminué, tant pour les travailleurs à temps plein que pour les travailleurs à temps partiel.

En 2020, la part des emplois à durée indéterminée (postes fixes) s'élevait à 94,6% par rapport à 5,4% pour les emplois à durée déterminée (postes temporaires). Jusqu'en 2019, les emplois temporaires concernaient davantage des postes féminins, ce n'est plus le cas en 2020. Les contrats à durée indéterminée sont la règle en Belgique, davantage qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et de nombreux pays européens.

Le travail intérimaire a augmenté en 2020 (par rapport à 2019), en chiffres tant absolus que relatifs, à 4.049 intérimaires (soit 3,9% de l'emploi total dans le secteur).

Le pourcentage de travailleurs exécutant un travail atypique (le soir, de nuit, le samedi et le dimanche) a plutôt diminué en 2020 par rapport à 2019. Cette évolution n'est toutefois pas la même selon le type de travail atypique ; le travail à domicile a, par exemple, fortement augmenté dans le contexte de la crise sanitaire. Les formes de travail atypique sont plus répandues chez les homologues sectoriels allemands et surtout néerlandais. La comparaison avec l'industrie manufacturière donne un tableau contrasté.

La part des salariés qui sont soumis à un « horaire identique » - c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation d'arriver à leur travail à une heure précise et qui quittent le travail à une heure précise - est de 63,5% dans le secteur de la chimie (2020). La différence entre ouvriers et employés est grande. Chez les ouvriers, 34,1% travaillent dans un régime à horaire identique en 2020, pour 77,8% parmi les employés. Les horaires de travail particuliers sont donc monnaie courante chez les ouvriers.

Les horaires de travail particuliers sont courants et leur forme la plus importante est le travail posté en équipes : en 2020, celui-ci représentait 23% de l'emploi total dans la chimie, en léger retrait par rapport à 2019 (23,4%). Le travail en équipe a cependant fortement augmenté chez les ouvriers (passant de 51,6% en 2019 à 58,5% en 2020).

La part des travailleurs travaillant en équipes dans le secteur de la chimie belge est une des plus basses d'Europe (20,8%). Elle est de 32,2% aux Pays-Bas, de 27,3% en Allemagne et de 26,1% en France. La moyenne européenne est de 29,9%.

Le chômage temporaire tend à se stabiliser dans les derniers mois (légère hausse) de 2020 après la forte hausse provoquée par les mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19. Alors qu'en avril 2019 1.835 salariés ont été enregistrés en chômage temporaire, en avril 2020 (au « pic » de la crise sanitaire) ils étaient 16.859. Un grand nombre d'entre eux est actif dans la transformation des matières plastiques (hors caoutchouc) et dans l'industrie chimique ; dans une moindre mesure dans l'industrie pharmaceutique.

Le nombre de chômeurs en RCC (anciennement prépensionnés) dans le secteur de la chimie a connu une baisse continue durant la période 2017-février 2021, avec même une accélération début 2019.

En 2020, on a enregistré en moyenne 8 637 personnes choisissant l'une ou l'autre formule d'aménagement des temps de travail, soit en légère augmentation par rapport à 2019. Cette augmentation est entièrement due aux congés thématiques et peut probablement être expliquée par le régime spécial de congé parental « corona » mis en place de mai à septembre 2020.

### ***Mobilité des travailleurs dans le secteur de la chimie***

Le nombre de travailleurs frontaliers dans le secteur est resté stable ces dernières années. Une majorité des travailleurs frontaliers est de sexe masculin et a le statut d'ouvrier. Les données indiquent que 70,1% des travailleurs frontaliers proviennent de France, 25,1% des Pays-Bas, 2% d'Allemagne et presque 3% des autres pays.

### ***Fonctions critiques***

Pour les secteurs de la chimie et des plastiques, le VDAB relève cinq fonctions critiques : opérateur d'installations énergétiques et pétrochimiques, opérateur d'installations dans l'industrie chimique, opérateur d'installation dans l'industrie pharmaceutique, régulateur de machines de traitement de matières plastiques et collaborateur de production de matières plastiques.